BULLETIN | 76 | 04

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE | AVRIL 2021

SOMMATRE —

ÉTUDES ET TRAVAUX

131 Marina PASSAT

La reprise de la frappe de l'argent à Athènes au début du IVe siècle av. J.-C. : l'apport du décret IG II² 1237

137 Thomas LEBLANC

Poids et mesures en Propontide hellénistique : le cas de Cyzique

143 Nicolas LAURIOL

Réflexions sur la représentation des barbares en numismatique romaine : à propos d'un aureus de Trajan

Christophe LEMERCIER

Le monnayage d'argent de Stratonicée en Carie sous Antonin le Pieux

158 Kévin CHARRIER

Le dépôt monétaire du sanctuaire de Couan (58) en territoire éduen. L'apport des monnaies de fouilles récentes à un dossier fragmentaire

165 Alain CAMPO

Le lot monétaire de la villa du Gleyzia d'Augreilh à Saint-Sever (Landes)

172 Hadrien RAMBACH

Collectionner les monnaies :

Michelet d'Ennery et le collectionnisme au XVIIIe siècle

CORRESPONDANCE

180 Damien DELVIGNE

Les poids de la Casa degli Amanti à Pompéi (I 10, 10-11)

SOCIÉTÉ

- Compte rendu de la séance du 10 avril 2021 187
- 189 Instructions aux auteurs

PROCHAINES SÉANCES —

SAMEDI 15 MAI 2021 - 14h00 - par visioconférence

SAMEDI 05 JUIN 2021 - 14h00 - par visioconférence SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 - 14h00 - Assemblée Générale

ÉTUDES ET TRAVAUX

Marina PASSAT*

La reprise de la frappe de l'argent à Athènes au début du ${
m IV^e}$ siècle av. J.-C. : l'apport du décret ${
m IG~II^2}$ 1237

Les bouleversements monétaires vécus par les Athéniens à la fin du ve siècle sont aujourd'hui relativement bien connus. Au moment de la guerre du Péloponnèse, le monnayage athénien présente le même type depuis déjà près d'un siècle¹: au droit, la tête casquée d'Athéna, de profil à droite et, au revers, une chouette, corps de profil à droite et tête de face, avec un rameau d'olivier à sa gauche et la légende AØE à sa droite. Frappées dans l'argent extrêmement pur extrait des mines de plomb argentifère du Laurion², les chouettes étaient un symbole de puissance et de stabilité de la cité³ et, corrélativement, une grande source de fierté pour les Athéniens. Cependant, à partir de 414-413 av. J.-C., avec la défaite de Sicile et l'occupation du bastion de Décélie par les Spartiates⁴, Athènes se trouve financièrement dans une situation délicate et la réserve constituée par la cité avant le conflit s'épuise⁵ tandis que l'exploitation des filons argentifères du Laurion est désorganisée par les raids spartiates. Dans ce contexte, les Athéniens n'eurent bientôt plus d'autres solutions que de frapper des monnaies de fortune.

Ainsi, en 406 av. J.-C., alors que le stratège athénien Conon est bloqué dans le port de Mytilène par le navarque spartiate Callicratidas, les Athéniens décident la mise en place d'une flotte de secours dont ils doivent financer la construction et l'équipage. Il leur faut donc frapper monnaie alors même que la cité n'a plus d'argent disponible. C'est pourquoi, en mai ou juin 406 av. J.-C.⁶, l'Ecclésia vote la refonte de sept *Nikai* d'or conservées au Parthénon et dédiées à la déesse, ce qui permet à la cité de frapper quatorze talents d'or sous forme de statères, de drachmes, de trioboles, d'oboles et d'hémioboles reprenant le type des chouettes d'argent auquel est ajouté un second rameau d'olivier à droite de la chouette pour rappeler l'appartenance du métal à Athéna⁷. Pour pallier le manque d'argent, les Athéniens frappent donc en 406 av. J.-C. un numéraire d'or de forte valeur, qui correspond parfaitement à la destination commerciale internationale⁸ de cette monnaie. Cependant, dès l'année suivante, l'argent vient également à manquer pour les échanges quotidiens de faible valeur

- * Sorbonne Université ED022 Mondes antiques et médiévaux UMR 8167; marina.passat@etu.sorbonne-universite.fr
- 1. Picard 2001, p. 1-10; Flament 2007a, p. 27-29.
- 2. Flament 2007b.
- 3. PICARD 2007, p. 1.
- Sur l'expédition de Sicile et l'occupation de Décélie, voir Thucydide VI-VII; HANSON 2008, p. 257-293.
 Sur les fonds engagés par les Athéniens, voir Flament 2007a, p. 79; Flament 2007c, p. 164-176;
 FLAMENT 2018, p. 196-197.
- 5. GRANDJEAN 2007, p. 234.
- Philochore, FGrH 328 F141.
- 7. Svoronos 1927; Thompson 1944; Kraay 1976, p. 68-69, pl. 11, no 202.
- 8. Thompson 1966, p. 342-343.

internes à la cité : il faut alors aux Athéniens une monnaie qui permette de pallier le manque de numéraire en argent pour la vie courante. En 405 av. J.-C., l'Ecclésia vote ainsi la frappe de monnaies de bronze recouvertes d'une pellicule d'argent°. Tandis qu'en 406 av. J.-C. il n'y avait pas d'écart notable entre la valeur intrinsèque et la valeur nominale des monnaies d'or, avec les monnaies fourrées de 405 av. J.-C., cet écart devient considérable et les monnaies fourrées apparaissent rapidement comme le symbole de la faiblesse d'Athènes à la fin du v° siècle¹°. La reprise d'un numéraire d'argent est donc vivement attendue par les citoyens athéniens.

Cette reprise de la frappe de l'argent au début du IV^e siècle reste délicate à dater¹¹ bien que nous disposions de quelques jalons chronologiques.

En 392 av. J.-C., aux vers 815-822 de l'Assemblée des femmes, Aristophane évoque les monnaies fourrées pour en mentionner le décri :

ΑΝ. Τοὺς χαλκοῦς δ΄ ἐκείνους ἡνίκα ἐψηφισάμεθ΄ οὐκ οἶσθα; ΧΡ. Καὶ κακόν γέ μοι τὸ κόμμ΄ ἐγένετ΄ ἐκεῖνο. Πωλῶν γὰρ βότρυς μεστὴν ἀπῆρα τὴν γνάθον χαλκῶν ἔχων, κἄπειτ΄ ἐχώρουν εἰς ἀγορὰν ἐπ΄ ἄλφιτα ἔπειθ΄ ὑπεχοντος ἄρτι μου τὸν θύλακον, ἀνέκραγ΄ ὁ κῆρυξ· « μὴ δέχεσθαι μηδένα χαλκὸν τὸ λοιπόν. ἀργύρω γὰρ χρώμεθα.

- Et celui [le décret] que nous votâmes sur les fameuses pièces de bronze, ne t'en souvient-il pas ?
- Oui, même que cette monnaie-là m'a porté malheur. Comme je venais de vendre du raisin, je démarrai, ayant la bouche pleine de pièces de bronze, puis je m'en allais à l'Agora pour acheter de la farine. Ensuite, au moment où je venais de tendre mon sac, le héraut cria: « que personne n'accepte aucune pièce de bronze désormais, l'argent seul a cours » 12.

Il est ici clair qu'avant la représentation de l'Assemblée des femmes, Athènes annula le cours légal des monnaies fourrées au profit de l'argent. Il est notable que la formule utilisée aux vers 821-822 par Aristophane rappelle le style des décrets officiels : elle constitue probablement une référence explicite à une décision réellement prise par les Athéniens¹³. La date de 392 av. J.-C. constitue donc un terminus ante quem pour la prise de cette décision. Notons également que si l'Assemblée des femmes témoigne d'une circulation exclusive de l'argent à partir de 392 av. J.-C., rien ne nous permet d'en conclure une date de reprise de la frappe de l'argent par la cité, qui pourrait être antérieure de plusieurs années au décri des monnaies fourrées. En outre, il semble peu probable que la situation monétaire de 405 av. J.-C. soit toujours la même lorsque

^{9.} SVORONOS 1927, p. 157-158; SELTMAN 1955, p. 138; GIOVANNINI 1975; KROLL 1976; 1996.

^{10.} Aristophane, Les Grenouilles, v. 718-732.

^{11.} GRANDJEAN 2007, p. 235.

^{12.} Traduction d'Hilaire Van Daele (Les Belles Lettres 1930, révisée en 2013) modifiée.

^{13.} PÉBARTHE 2012, p. 250.

les Athéniens décident de décrier les monnaies fourrées : si les conditions du décri semblent délicates à établir, il devait cependant être intrinsèquement lié à un accès à l'argent en quantité suffisante pour permettre à la cité de se passer des monnaies fourrées. L'argent avait donc dû retrouver une place importante dans la circulation monétaire avant le décri.

La reprise d'une frappe relativement conséquente de l'argent a souvent¹⁴ été mise en relation avec le retour du stratège athénien Conon avec de l'argent perse en 393 av. J.-C., épisode qui nous est rapporté par Xénophon dans ses *Helléniques* (IV, 8, 8). Néanmoins, certains éléments du décret sur la phratrie des Démotionides (*IG* II² 1237) nous invitent à poser la question d'une reprise d'une circulation notable de l'argent à Athènes avant cette date de 393 av. J.-C.

Gravé sur une stèle opisthographe en *stoichédon* découverte en 1883 à Tatoï, sur le site du dème de Décélie, ce décret est explicitement daté de l'archontat de Phormion, donc de 396 av. J.-C.¹⁵. Nous n'en présentons ici que les premières lignes.

Διὸς Φρατρίο. ἱερεὺς Θεόδωρος Εὐφαντίδο^{νν} ἀν- έγραψε καὶ ἔστησε τὴν στήλην. ἱερεώσυνα τῶι ἱερεῖ διδόναι τ- άδε· ἀπὸ τὸ μείο κωλῆν, πλευρόν, ὅ-ς, ἀργυρίο ΙΙΙ. '' ἀπὸ τὸ κορείο κωλῆν, πλευρόν, ὄς, ἐλατῆρα χοινικια- ῖον, οἴνο ἡμίχον, ἀργυρίο Ε. ''''

De Zeus Phratrios. Le prêtre Théodoros, fils d'Euphantidès, a fait graver et dresser cette stèle. En guise de *hiérosyna*, que l'on donne ceci au prêtre : pour le *meion*, une cuisse, une côte, une oreille, pour trois oboles d'argent ; pour le *koureion*, une cuisse, une côte, une oreille, un gâteau d'un chénice, un demi-conge de vin, pour une drachme d'argent.

Dans le contexte des bouleversements monétaires rencontrés par Athènes au sortir de la guerre du Péloponnèse, il nous semble notable que ce décret fasse explicitement mention d'oboles et d'une drachme d'argent. En effet, la référence au métal monétaire est peu commune dans les décrets attiques, le système attique n'étant fondé que sur un unique métal monétaire, l'argent, qu'il est donc normalement inutile de préciser.

La première explication qui pourrait être donnée ici serait liée à l'ambiguité naissant de l'absence de termes spécifiques pour désigner, dans le vocabulaire grec, les *realia* monétaires, le terme d'ἀργύριον¹6 pouvant tout aussi bien désigner – du fait de son évolution sémantique – la « monnaie » que l'« objet en argent » voire le métal lui-même¹7. Ainsi, nous pourrions être tentée de résoudre notre question en concluant que le terme d'ἀργυρίο n'est utilisé ici que dans son sens monétaire, sans qu'il ne soit fait de référence spécifique au métal.

^{14.} Brun 1983, p. 182; Flament 2007c, p. 194.

^{15.} Premières publications de la stèle : Koumanoudis 1883 ; Köhler 1883. Études du texte, sur la phratrie athénienne : Tarbell 1889 ; Hedrick 1990 ; Lembert 1996 ; Rhodes, Osborne 2003, nº 5 ; Brun 2005.

^{16.} CHANTRAINE 1968, p. 105; FLAMENT 2010, p. 25.

^{17.} Aristote, Problèmes 24, 9 (936 b).

Cette explication nous paraît néanmoins fort peu satisfaisante pour deux raisons principales. La première est l'absence de cet usage dans les autres décrets attiques de la période, qui expriment les prix et les valeurs sans mention de νόμισμα ou d'ἀργύριον. La seconde raison est d'ordre pratique : alors que ce n'est pas l'usage et compte tenu du coût important de la gravure d'un décret, pourquoi ajouter deux fois sept caractères – APΓΥΡΙΟ – parfaitement inutiles à la compréhension du texte ? Il nous semble dès lors intéressant de considérer l'hypothèse que cet ἀργυρίο serait plus qu'une simple coquetterie de langage.

La première hypothèse que nous pouvons formuler part du postulat que les deux expressions des lignes 6 (ἀργυρίο III) et 8 (ἀργυρίο F) du décret IG II² 1237 sont bien à comprendre, de façon assez commune, comme des génitifs de prix, donc comme l'explicitation des valeurs des sacrifices : « pour la valeur de trois oboles d'argent » et « pour la valeur d'une drachme d'argent ». Or, dans ce cadre, la précision du métal monétaire semble totalement superflue, les monnaies fourrées de 405 av. J.-C. circulant en théorie à Athènes avec la même valeur nominale que les chouettes d'argent. Le besoin de préciser «ἀργυρίο» impliquerait dès lors qu'entre 405 av. J.-C., date de mise en circulation des monnaies fourrées, et 396 av. J.-C., date du décret, il y aurait eu une modification de la valeur nominale des monnaies fourrées, de sorte que celleci ne coïnciderait plus avec celle des chouettes d'argent. Dans ce cas, l'utilisation d'un expédient monétaire visant à remplacer temporairement les chouettes - les monnaies fourrées de 405 av. J.-C. - se serait transformée en l'instauration d'un système bimétallique, dans lequel les chouettes d'argent et les monnaies fourrées n'auraient plus eu la même valeur nominale. Dans le cadre du décret IG II² 1237, qui mentionne de faibles valeurs, il aurait alors effectivement été nécessaire de préciser que les mesures étaient données en monnaie d'argent afin que les membres de la phratrie ne soient pas tentés de diminuer la valeur des sacrifices en les calculant en monnaie de bronze.

Cette hypothèse peut être confortée par des parallèles existant dans le monde grec¹⁸. À Thasos, après la grave crise traversée par la cité dans la seconde moitié de la guerre du Péloponnèse, la reprise de la frappe de monnaie au début du IVe siècle s'accompagne d'un changement du système monétaire. Or, dans le cadre de ce bouleversement majeur du système thasien, la mention du nouveau numéraire est explicitement introduite dans la rédaction du décret de « réconciliation » (IG XII 8, 262)¹⁹. En Égypte, après les réformes fiscales des environs de 261 av. J.-C. et l'introduction par les financiers de Ptolémée II du très abondant monnayage en bronze de la troisième série ptolémaïque, les clauses des contrats précisent la nature du numéraire (ἀργύριον ου χαλκός) avec lequel les parties devront s'acquitter des charges leur incombant²⁰. Ainsi, dans le cas athénien, l'apparition d'un système bimétallique, quoique temporaire et selon des modalités qu'il ne nous est pas permis d'envisager sans se perdre en conjectures, pourrait expliquer le besoin de précision du métal monétaire présent dans le décret IG II² 1237.

^{18.} Nous remercions Olivier Picard pour ces constatations, que nous intégrons ici.

^{19.} PICARD 2000, p. 1078-1079.

^{20.} BURKHALTER, PICARD 2005, p. 58.

Une autre hypothèse serait de considérer que les mentions des lignes 6 et 8 du décret IG II^2 1237 ne correspondent pas à la valeur des sacrifices que les membres de la phratrie doivent financer, mais seraient une somme que ces derniers devaient remettre en prévision de l'achat des sacrifices. Cet usage serait beaucoup moins fréquent et serait à comprendre comme une mesure d'exception, prévoyant le cas d'un citoyen qui ne pourrait pas apporter directement les sacrifices et serait contraint d'en payer la valeur en monnaies. Si nous considérons, à titre d'hypothèse, cette interprétation du texte, cela impliquerait que les monnaies d'argent aient été de retour dans la cité en quantité suffisante pour qu'il ait pu être possible d'en exiger potentiellement de tout citoyen²¹. Cette hypothèse poserait néanmoins la question de l'origine de cet argent.

Dans ses Helléniques (III, 5, 1), Xénophon rapportait que Timocratès de Rhodes, muni de cinquante talents d'argent, avait été dépêché en 396 av. J.-C. par le Roi pour inciter les cités grecques à se rebeller contre Sparte. Si Xénophon précise qu'Athènes n'a pas bénéficié de ces subsides, il est néanmoins contredit par Pausanias (III, 9, 8) qui nomme les Athéniens dans la liste des bénéficiaires. Cinquante talents paraissent une somme modeste²². Néanmoins, il est possible que les subsides alloués par les Perses aient été beaucoup plus considérables que ne le rapporte Xénophon, puisque, dans sa Vie d'Agésilas (XV, 8), Plutarque déclare que les Perses avaient remis 30 000 dariques aux Athéniens et aux Thébains pour entrer en guerre contre Sparte. À supposer, comme le laisserait entendre le texte de Xénophon, qu'au moins une partie de ces subsides perses aient en fait été versés en argent, cela aurait pu en partie expliquer la réintroduction de monnaies d'argent dans la circulation athénienne avant le retour de Conon de 393 av. I.-C. En outre, l'existence du célèbre tétradrachme perse d'étalon attique²³ portant la chouette d'Athènes au revers accompagnée de la légende BAΣ, unicum généralement attribué à Tissapherne dans le cadre du financement de la flotte spartiate, témoigne de la mise en circulation par les Perses de monnaies d'argent d'étalon attique pour le financement de la guerre entre les Grecs. Il semble par conséquent envisageable que des monnaies d'argent d'étalon attique aient également pu être fournies par les Perses aux Athéniens dans ce même cadre.

Ainsi, l'hypothèse la plus fréquente d'un lien entre le retour de Conon avec l'argent perse en 393 av. J.-C. et le décri des monnaies fourrées mentionné par Aristophane est séduisante et relativement convaincante, néanmoins il ne faudrait pas oublier que la réintroduction de monnaies d'argent dans la circulation monétaire athénienne a dû se faire, en partie, de manière progressive tout au long de la période 405-392 av. J.-C. Il n'est pas à exclure que la monnaie d'argent circulait déjà en quantité certes insuffisante mais pour autant non négligeable à Athènes avant la date de 393 av. J.-C. Cette circulation conjointe des monnaies fourrées et des chouettes d'argent, possiblement dans le cadre d'un système bimétallique, pourrait ainsi expliquer la précision « ἀργυρίο » aux lignes 6 et 8 du décret IG II² 1237.

^{21.} Il est ici question de mesures pouvant s'appliquer théoriquement à n'importe quel citoyen de la phratrie.

^{22.} Cook 1999, p. 69-97; Brun 1999, p. 225.

^{23.} Franke, Hirmer 1966, pl. 184, n° 621 ; Kraay 1976, pl. 12, n° 206 ; Cahn 1989, pl. I, n° 11 ; Debord 1999, pl. 1, n° 11.

Bibliographie

Brun 1983 : P. Brun, Eisphora, Syntaxis, Stratiotika. Recherches sur les finances militaires d'Athènes au Ive siècle av. J.-C., Paris, 1983.

Brun 1999: P. Brun, Guerre et finances: état de la question, Pallas, 51, 1999, p. 223-240.

Brun 2005: P. Brun, Phratries, genè, tribus et dèmes, *Impérialisme et démocratie à Athènes*, Paris, 2005, p. 267-288.

Burkhalter, Picard 2005: F. Burkhalter, O. Picard, Le vocabulaire financier dans les papyrus et l'évolution des monnayages lagides en bronze, dans *L'exception égyptienne? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine*, Fr. Duyrat, O. Picard (éd.), Le Caire, 2005, p. 53-65.

CAHN 1989: H.A. CAHN, Le monnayage des satrapes: iconographie et signification, REA, 91-1-2, 1989, p. 97-105.

CHANTRAINE 1968: P. CHANTRAINE, Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Paris, 1968. COOK 1999: M. COOK, Timocrates'50 Talents and the Cost of Ancient Warfare, Eranos, 88, 1990, p. 69-97.

DEBORD 1999 : P. DEBORD, L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a.C). Pouvoirs et jeux politiques, Bordeaux, 1999.

FLAMENT 2007a: Chr. FLAMENT, Le monnayage en argent d'Athènes. De l'époque archaïque à l'époque hellénistique (c. 550-c. 40 av. J.-C.), Louvain-la-Neuve, 2007.

FLAMENT 2007b: Chr. FLAMENT, L'argent des chouettes, RBN, 153, 2007, p. 9-30.

FLAMENT 2007c : Chr. FLAMENT, Une économie monétarisée : Athènes à l'époque classique (440-338). Contribution à l'étude du phénomène monétaire en Grèce ancienne, Louvain, 2007.

Flament 2010 : Chr. Flament, Contribution à l'étude des ateliers monétaires grecs, Louvain-la-Neuve, 2010.

FLAMENT 2018 : Chr. FLAMENT, Les monnaies athéniennes aux ve-Ive siècles av. n. è., des mines du Laurion au marché de la cité, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 48-1, 2018, p. 195-213.

Franke, Hirmer 1966: P.R. Franke, M. Hirmer, La monnaie grecque, Paris, 1966.

GIOVANNINI 1975: A. GIOVANNINI, Athenian Currency in the Late Fifth and Early Fourth Century B.C., *GRBS*, 16-2, 1975, p. 185-195.

Grandjean 2007 : C. Grandjean, L'identité civique athénienne, l'argent et le bronze, dans Individus, groupes et politique à Athènes de Solon à Mithridate, J.-Chr. Couvenhes, S. Milanezi (dir.), Tours, 2007, p. 233-240.

HANSON 2008: V. D. HANSON, La guerre du Péloponnèse, Paris, 2008.

HEDRICK 1990: C.W. Hedrick, The Decrees of the Demotionidai, Atlanta, 1990.

KÖHLER 1883: U. Köhler, IG II 2 (addenda), 841b.

Κουμανουdis 1883 : S. Κουμανουdis, Ψήφισμα Φρατερικόν, ArchEph., Αθήνα, 1883.

KRAAY 1976: C.M. KRAAY, Archaic and Classical Greek Coins, New York, 1976.

Kroll 1976: J.H. Kroll, Aristophanes' πονηρὰ χαλκία: A Reply, GRBS, 17-4, 1976, p. 329-341.

KROLL 1996: J.H. KROLL, The Piraeus 1902 Hoard of Plated Drachms and Tetradrachms (IGCH 46), XAPAKTHP, Tributes to Mando Oikonomidou, Athens, 1996, p. 139-146.

LEMBERT 1996: S.D. LEMBERT, The Phratries of Attica, Ann Arbor, 1996.

PÉBARTHE 2012 : Chr. PÉBARTHE, Droit et marché en Grèce ancienne. De la monnaie athénienne comme loi, *Symposium 2011*, E. CANTARELLA, M. GAGARIN *et al.* (dir.), Vienne, 2012, p. 237-259.

PICARD 2000 : O. PICARD, Le retour des émigrés et le monnayage de Thasos (390), CRAI, 144-3, 2000, p. 1057-1084.

PICARD 2001 : O. PICARD, La découverte des gisements du Laurion et les débuts de la chouette, RBN, 147, 2001, p. 1-10.

PICARD 2007 : O. PICARD, Avant-propos, dans Le monnayage en argent d'Athènes. De l'époque archaïque à l'époque hellénistique (c. 550-c. 40 av. J.-C.), Chr. FLAMENT, Louvain-la-Neuve, 2007.

RHODES, OSBORNE 2003: P.J. RHODES, R. OSBORNE, Greek Historical Inscriptions, 404-323 BC, Oxford, 2003.

SELTMAN 1955: Th. SELTMAN, Greek Coins. A History of Mettalic Currency and Coinage down to the fall of Hellenistic Kingdoms, London, 1955.

SVORONOS 1927: J. N. SVORONOS, La monnaie d'or attique, JIAN, 21, 1927, p. 147-170.

Tarbell 1889: F.B. Tarbell, The Decrees of the Demotionidai. A Study of the Attic Phratry, *The American Journal of Archaeology and of the History of the Fine Arts*, 5-2, 1889, p. 135-153.

THOMPSON 1944: D.B. THOMPSON, The Golden Nikai Reconsidered, *Hesperia*, 13-3, 1944, p. 173-209.

THOMPSON 1966: W.E. THOMPSON, The Functions of the Emergency Coinage of the Peloponnesian War, *Mnemosyne*, 19-4, 1966, p. 337-344.

Thomas LEBLANC*

Poids et mesures en Propontide hellénistique : le cas de Cyzique

La cité de Cyzique, bien que les Anciens semblent la considérer comme importante, bénéficie de peu de sources permettant son étude. L'historiographie a prolongé jusqu'à peu cette lacune car il faut attendre 1910 pour que paraisse la première monographie consacrée à Cyzique à l'instigation de F. W. Hasluck¹. Ensuite, bien que des articles s'intéressent à elle, il faut attendre 2014 pour qu'apparaisse une nouvelle monographie entièrement dédiée à Cyzique sous la direction de M. Sève et de P. Schlosser². Dans celle-ci, les auteurs invitent à penser de nouvelles pistes de recherches et à reprendre les anciennes, ce qui tend à se faire de plus en plus. C'est dans cette perspective que je me suis tourné vers l'étude des poids de Cyzique. En effet, les poids antiques (gr. $\sigma t \alpha \theta \mu \alpha'$; lat. pondera) étaient utilisés au quotidien pour peser diverses denrées sur les marchés, dans les boutiques et les ateliers. En ce sens, ils forment un matériel archéologique de première importance pour comprendre non seulement les systèmes métrologiques antiques, mais également les catégories mentales et les logiques comptables à l'origine de ces systèmes. Le présent article détaille les informations qu'il est possible de dégager des poids, avec pour exemple la cité de Cyzique.

Pour mener cette étude à bien, la première étape a évidemment été une collation des divers poids connus pour Cyzique, couplée à la recherche de nouveaux poids sur les sites de vente en ligne, les catalogues de vente, les articles, etc. Cette étape fut facilitée par le travail d'O. Tekin³ qui fit paraître en 2016 un ouvrage répertoriant et éditant certains de ces poids, ainsi que par celui de S. Killen⁴ qui fit la même chose l'année suivante. Toutefois, leurs recherches ne furent pas exhaustives car au total, les deux ouvrages répertorient 120 poids réellement rattachables à Cyzique, tandis

- * UCLouvain Institut des civilisations, arts et lettres ; thomas.leblanc@uclouvain.be
- 1. HASLUCK 1910.
- 2. Sève, Schlosser 2014.
- 3. TEKIN 2016.
- 4. KILLEN 2017.

que la présente étude en compte 156. Tous ces poids, connus ou inédits, ont par la suite fait l'objet d'un encodage sur la base de données en ligne *Pondera Online*⁵, chapeautée par Ch. Doyen, qui a pour but de mettre ces informations à disposition des chercheurs en *free access*, afin de promouvoir l'étude des poids antiques et médiévaux. Une fois cet inventoriage des poids terminé, ils ont été analysés sous deux grands aspects : la typologie d'une part, la métrologie de l'autre.

Une typologie...

... métallique

Les poids de Cyzique sont métalliques comme pour la plupart des cités hellénistiques, car selon P.-L. Gatier, aux époques hellénistique et romaine « les poids que l'on peut considérer comme officiels sont métalliques »6, bien qu'on trouve également des poids de pierre. Durant l'époque hellénistique, on observe un changement au niveau de la prédominance métallique dans la production des poids. En effet, le bronze, qui aux époques précédentes était prédominant, se retire pour «laisser la place au plomb »⁷ qui « semble avoir été la matière des poids courants »⁸ et ce jusqu'à l'époque byzantine où le bronze redevient prédominant. Le corpus de Cyzique illustre bien cette hégémonie du plomb à l'époque hellénistique car sur 156 poids, on compte 8 poids (5,13 %) en bronze pour 148 en plomb (94,87 %). Le plomb est probablement favorisé par son faible coût par rapport au bronze⁹, mais également car il est plus facile à utiliser et à travailler. Les poids de bronze, minoritaires, sont plus pérennes et cela amène certains chercheurs à penser qu'ils correspondraient aux poids étalons conservés par les autorités locales tandis que les poids de plomb seraient, eux, utilisés tous les jours sur les marchés¹⁰. Cependant, d'autres chercheurs voient simplement en ces poids de bronze des ex-voto ou objets utilitaires servant à peser les offrandes¹¹. Une question difficile que P.-L. Gatier résume lorsqu'il dit que « de toute manière, la frontière entre poids certifiés et poids étalons ne se trace pas aisément »¹².

... textuelle

Les poids attestés pour Cyzique portent tous une légende en deux parties : l'une indique leur dénomination, l'autre indique en abrégé, l'ethnique de la cité « Ku ζι-κηνῶν », ce qui signifie « des Cyzicéniens » indiquant ainsi que ces poids appartiennent aux habitants de Cyzique. Ces légendes montrent que ces poids se répartissent entre

- 5. Pondera Online (https://pondera.uclouvain.be).
- 6. GATIER 2014, p. 133.
- 7. GATIER 2014, p. 133.
- 8. SEYRIG 1946-1948, p. 72.
- 9. Une anecdote d'[Aristote], *Économique*, II, 37 laisse entendre que le talent de plomb [26,1 kg] pourrait se vendre entre 2 et 6 drachmes attiques : «Pythoclès, d'Athènes, conseilla aux Athéniens d'acheter, au nom de l'État, tout le plomb du Laurion que les particuliers avaient chez eux, au prix où ils le vendaient, c'est-à-dire à deux drachmes, puis d'en taxer le prix à six drachmes et de le revendre ».
- 10. Voir notamment VAN DRIESSCHE 2009, p. 86, note 274.
- 11. GATIER 2014, p. 128.
- 12. GATIER 2014, p. 129.

deux dénominations : la mine (21,15 %) et le statère (76,92 %). Une observation attentive de ces légendes fait ressortir que 154 de ces poids (98,72 %) présentent une légende dextroverse et que celle-ci se compose dans 96 % des cas de l'ethnique sur le dessus et la dénomination en-dessous.

... iconographique

Par l'ethnique, la légende permet ainsi au chercheur d'identifier la cité émettrice du poids qu'il étudie. Mais à cette légende s'ajoute également un symbole. À Cyzique, on trouve huit symboles différents sur les poids dont on peut encore observer l'iconographie, mais dans des proportions différentes. En effet, la torche se retrouve sur 93 poids (59,62 %), le thon sur 34 poids (21,79 %), le caducée sur 9 poids (5,77 %), le dauphin sur 6 poids (3,21 %), le poisson sur 2 poids (1,28 %), tandis que l'amphore, Hermès et le foudre n'apparaissent que sur un exemplaire chacun (soit 0,64 %)¹³. Ces symboles renvoient tous à des éléments intrinsèques à la cité : la torche se rattache selon moi, aux mystères du culte civique de Korè Soteira attestés à Cyzique ; le thon, le dauphin et le poisson évoquent la dimension maritime de la cité et, en particulier, son secteur halieutique ; le caducée, Hermès et l'amphore pourraient renvoyer au dieu en tant que divinité du commerce. Enfin, le foudre renvoie probablement à Zeus, et à son lien avec Korè, comme le raconte Appien :

« Zeus donna la ville [Cyzique] à Korè comme dot, et les Cyzicéniens ont pour celle-ci une vénération plus grande que pour les autres dieux » ¹⁴.

Un canevas cyzicène

De ces analyses textuelle et iconographique se dégagent divers éléments qui permettent d'établir ce que j'appelle le « canevas cyzicène » pour les poids de Cyzique qui semblent suivre une logique de composition très codifiée. Ce canevas montre que les poids cyzicènes sont composés d'un type iconographique placé horizontalement entre les deux fragments de la légende. Il montre également que les poids présentent, dans la grosse majorité des cas, d'une part l'ethnique sur la partie supérieure, d'autre part la dénomination correspondant à l'unité de masse du poids sur la partie inférieure. La présence sur un poids de ces éléments rend difficilement contestable l'attribution de ces poids à la ville de Cyzique. Dès lors, les poids ne correspondant pas au canevas cyzicène ont été exclus du corpus.

Le système pondéral de Cyzique

L'étalon pondéral attique

Après l'analyse typologique, il faut maintenant se tourner vers l'analyse métrologique de ces poids. Il convient de préciser avant toute chose que l'ensemble des poids n'a pas pu être pris en compte dans ces analyses. En effet, sur un total de 156 poids,

- 13. Le lecteur remarquera qu'il manque 8 poids (5,13 %) qui sont les poids dont il est impossible de déchiffrer l'iconographie du fait de leur important taux de corrosion.
- 14. Appien, Guerre mithridatique, 75, 323.

25 ont dû être rejetés pour diverses raisons : aucune masse renseignée, corrosion trop importante pour déchiffrer la dénomination, faux¹⁵, ou encore certains ont un caractère inexplicable et ont été écartés par prudence¹⁶. Pour analyser ces poids d'un point de vue métrologique, il a été nécessaire de chiffrer leur perte de masse liée à la corrosion ou à leur nettoyage. Pour ce faire, je me suis basé sur l'opinion de J. Kroll, qui évalue cette perte aux alentours de 8-9 % en moyenne¹⁷ pour des objets en bronze, moins sensibles que ceux en plomb. Sur base de cette moyenne, j'ai déterminé trois catégories : identification quasi-certaine au ratio attendu (perte inférieure à 8 % par rapport à la masse théorique) ; identification probable (perte comprise entre 8 et 12 %) ; identification incertaine voire improbable (perte supérieure à 12 %).

Les analyses métrologiques ont montré que les poids de Cyzique semblent se rattacher à l'étalon pondéral attique qui voit son nombre de drachmes à la mine commerciale, et donc sa masse, augmenter au gré des divers accroissements du ratio bronze-argent. La mine commerciale est au départ la même que la monétaire et compte 100 drachmes, pesant ainsi 435 g. Mais au fil du temps, elle augmente régulièrement en passant par différents ratios, dont on trouve des traces dans les sources écrites pour certains: 112,5:1¹8; 137,5 (138):1¹9; 150:1. Toutefois, sur base de l'arithmétique et de la logique, d'autres ratios qui ne sont pas encore attestés par des sources écrites peuvent être envisagés: 125:1; 162,5:1; et 175:1. On voit ainsi qu'à chaque évolution, la mine augmente de 12,5 unités de bronze par unité d'argent, ce qui provoque un alourdissement de la mine commerciale de 54,37 g. Le tableau ci-dessous présente un résumé des masses attendues à chaque ratio pour la mine et le statère.

Ratios	Datation	Mine (g)	Statère (g)
100:1	Ve siècle av. JC.	435,00	17,40
105:1	403 av. JC.	456,75	18,27
112,5:1	335 av. JC.	489,38	19,58
125:1	Début IIIe siècle av. JC. ?	543,75	21,75
137,5:1	Fin IIIe-début IIe siècle av. JC.	598,13	23,93
150:1	Fin IIe siècle av. JC.	652,50	26,10
162,5:1	Ier siècle av. JC.	706,88	28,28
175:1	I ^{er} siècle av. JC.	761,25	30,45

Figure 1 - Ratios de l'étalon pondéral attique.

- 15. Le numéro #3543 sur *Pondera Online* me paraît hautement suspect. Le type iconographique (thon sur trident) et l'abréviation de l'ethnique (KYZIK) sont uniques dans le corpus de Cyzique. De plus, sa dénomination (mine : minimum 435 g) ne correspond pas à sa masse de 213,10 g. Tous ces éléments me poussent à le considérer comme un faux, ancien ou moderne.
- 16. En effet, certains poids tels les #11472 et #14315 sur *Pondera Online*, semblent être des doubles mines ayant été coulées dans le moule d'une simple mine. Les prendre en compte relèverait de la gageure, il est donc plus prudent de les écarter par sécurité.
- 17. KROLL 2020, p. 53, 57, 62.
- 18. Voir Doyen 2012, p. 31-32 ; Marchetti 2014a, p. 587 pour voir le lien entre l'*epikatallagê* et le ratio 112,5:1.
- 19. IG II² 1013, l. 29-33: cette inscription mentionne les ratios 137,5:1 et 150:1.

Les poids de Cyzique ont été comparés aux masses attendues pour chacune de leur dénomination aux différents ratios afin de déterminer à quel ratio chacun d'eux devait appartenir, ce qu'on peut observer dans le tableau qui suit. De cette étude, on remarque que le ratio 125:1, qui n'est pas encore attesté par une source écrite, semble trouver une confirmation d'existence dans le corpus de poids de Cyzique car il en représente la majeure partie avec 58 occurrences. Les ratios dont l'existence est affirmée par une source écrite comptent eux aussi pour une bonne part du corpus avec 23,66 % pour le ratio 112,5:1, 12,98 % et 8,4 % pour les ratios 137,5:1 et 150:1. Enfin, le corpus de Cyzique semble confirmer l'existence de ratios plus tardifs (162,5:1 et 175:1), déjà pressentis à Athènes²⁰.

Ratios	Occurrences	Pourcentage (%)
112,5	31	23,66
125,0	58	44,27
137,5	17	12,98
150,0	11	8,40
162,5	11	8,40
175,0	3	2,29
Total	131	100,00

Figure 2 – Répartition des poids de Cyzique dans les ratios de l'étalon pondéral attique.

Datation de l'adoption de l'étalon pondéral attique

Il convient de rappeler que la première augmentation de la mine eut lieu à la fin du v^e siècle, lorsque Teisamenos publie son décret dans lequel il prescrit un retour aux poids et mesures de Solon²¹. Cette première augmentation vise « avant tout à modifier le ratio bronze-argent en vigueur jusque-là à Athènes (100:1), afin de l'aligner sur le ratio de l'étalon éginétique (105:1) et de faciliter les conversions entre ces deux étalons s^2 comme le rappelle Ch. Doyen. Cyzique ne semble pas connaître ce ratio (105:1), ni son prédécesseur (100:1) car aucun de ses poids ne s'y rattache avec certitude. Cette constatation métrologique trouve peut-être une justification dans des éléments historiques. En effet, étant située à 40 km seulement de la capitale de Phrygie hellespontique, Cyzique était tributaire de l'Empire perse²³ et ce jusqu'à la bataille du Granique en 334 av. J.-C. Il est donc fort probable, comme en témoignent les poids, que Cyzique n'adopte l'étalon pondéral attique qu'après la conquête d'Alexandre le Grand qui sert donc de *terminus post quem* pour cette adoption.

^{20.} WILLOCX (à paraître), p. 13.

^{21.} Andocide, Mystères, 83.

^{22.} DOYEN 2012, p. 44.

^{23.} Maffre 2014, p. 96.

Un phénomène pondéral unique

Enfin, il est un phénomène particulier qu'il reste encore à aborder. Les poids de Cyzique se rattachent à deux dénominations : la mine et le statère. La mine ne pose pas question car elle se retrouve régulièrement dans les systèmes pondéraux grecs. Le statère quant à lui est plus problématique car certains chercheurs, comme O. Tekin, estiment que ces poids sont liés au système monétaire :

« It has to be kept in mind that Kyzikene weights are usually in the range [...] [of] coin stater (weight for checking the weights of coins) 24 .

Cependant, si ces poids liés au statère avaient été des poids monétaires, comment expliquer alors leur masse variable? Ils auraient plutôt dû avoir une masse fixe et continue. Or, les statères de Cyzique ont une masse qui évolue entre 14 g pour les plus corrodés et plus de 30 g pour l'exemplaire le plus lourd. La masse de ces poids semble donc, comme pour ceux liés à la mine, évoluer au fil du temps suivant l'évolution des ratios bronze-argent, en faisant ainsi des poids commerciaux.

Les poids liés à la mine et au statère évoluent donc ensemble dans un système cohérent dans lequel le statère semble avoir connu un glissement sémantique. En effet, à Cyzique, le « statère », qui au départ désigne une unité de valeur de masse (17,40 g²⁵) et de valeur (1/25^e de mine monétaire) constantes, évolue pour devenir une unité pondérale correspondant au 1/25^e de la mine commerciale, quelle que soit sa masse. Cette particularité explique pourquoi les poids liés au statère ont une masse évolutive : comme les poids de la mine, ils se calquent sur les différents ratios de l'étalon pondéral attique à l'époque hellénistique.

Ce phénomène inédit ne semble pas se limiter au territoire de Cyzique, car d'autres cités alentour présentent des poids qui paraissent également attester de cette pratique. Ainsi, à Byzance par exemple, un distatère pas 51,67 g, ce qui semble correspondre à un distatère de poids attique du ratio 150:1, ayant perdu 1,02 % de sa masse théorique de 52,2 g. D'autres cités pourraient donc avoir eu recours au statère comme unité pondérale.

Conclusion

L'analyse typologique des poids de Cyzique a permis de mettre en évidence le fait qu'ils suivent une logique de composition très codifiée : le « canevas cyzicène ». Les analyses métrologiques, quant à elles, montrent avec une haute probabilité que les poids sont calibrés sur l'étalon pondéral attique. En effet, les poids semblent se rattacher aux différents ratios attestés pour celui-ci. Sur cette base métrologique et en tenant compte des événements historiques, il est possible de déterminer que la conquête macédonienne constitue un *terminus post quem* possible pour la datation de l'adoption de l'étalon pondéral attique par Cyzique. Enfin, le statère à Cyzique subit un glissement sémantique pour désigner une unité pondérale correspondant au 1/25° de la mine commerciale. Ce phénomène spécifique pourrait avoir eu lieu dans

^{24.} TEKIN 2016, p. 71.

^{25.} À l'époque hellénistique, la monnaie désignée sous le nom de statère tend de plus en plus à désigner un tétradrachme qui, s'il est attique, pèse 17,40 g.

^{26.} Voir le #1718 sur Pondera Online.

d'autres cités alentour comme certains poids le laissent supposer. Cette hypothèse doit être approfondie par une analyse des poids de ces cités, permettant ainsi d'avoir une vision plus globale de la métrologie en Propontide, Troade et Éolide hellénistiques.

Bibliographie

- DOYEN 2012 : Ch. DOYEN, Études de métrologie grecque. 2 : Étalons de l'argent et du bronze en Grèce hellénistique, Louvain-la-Neuve, Association de numismatique professeur Marcel Hoc, 2012.
- Gatier 2014 : P.-L. Gatier, Poids et vie civique du Proche-Orient hellénistique et romain, *DHA*, supplément 12, 2014, p. 125-162.
- HASLUCK 1910: F. W. HASLUCK, Cyzicus: Being Some Account of the History and Antiquities of That City, and of the District Adjacent to It, With the Towns of Appolonia Ad Rhyndacum, Miletupolis, Hadrianutherae, Priapus, Zeleia, Etc., Cambridge, University Press, 1910.
- KILLEN 2017: S. KILLEN, Parasema: offizielle Symbole griechischer Poleis und Bundesstaaten, Wiesbade, Archäologische Forschungen, 2017.
- Kroll 2020: J. Kroll, Reconstructing the Chronology of Athenian Balance Weights on the «Solonian» Trade standard, dans *Pondera Antiqua et Medievalia I*, Ch. DOYEN, L. WILLOCX (éd.), Louvain-la-Neuve, Association professeur Marcel Hoc, 2020, p. 47-72.
- MAFFRE 2014: F. MAFFRE, Cyzique et le monde achéménide, dans *Cyzique, une cité majeure et méconnue de la Propontide antique*, M. Sève, P. Schlosser (dir.), Metz, Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, 2014, p. 63-100.
- MARCHETTI 2014: P. MARCHETTI, La nature de l'allagè ptolémaïque, BCH, 138-2, 2014, p. 583-595. Sève, Schlosser 2014: M. Sève, P. Schlosser (dir.), Cyzique, une cité majeure et méconnue de la Propontide antique, Metz, Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, 2014.
- SEYRIG 1946-1948: H. SEYRIG, Poids antiques de la Syrie et de la Phénicie sous la domination grecque et romaine, *Bulletin du Musée de Beyrouth*, 8, 1946-1948, p. 37-79.
- TEKIN 2016: O. TEKIN, Balance Weights in the Aegean World. Classical and Hellenistic Periods, Istanbul. Turkish Institute of Archaeology, 2016.
- Van Driessche 2009: V. Van Driessche, Études de métrologie grecque 1. Des étalons pré-monétaires au monnayage en bronze, Louvain-la-Neuve, Association de numismatique professeur Marcel Hoc, 2009.
- WILLOCX (à paraître): L. WILLOCX, Une mine supérieure à 150 drachmes? Évolution des mesures pondérales athéniennes à la basse époque hellénistique, dans *Un marché commun dans l'Antiquité?*, Acte du Colloque de Fribourg (25-26 janvier 2018), N. BADOUD, Ch. DOYEN (éd.), Bâle, (à paraître).

Nicolas LAURIOL*

Réflexions sur la représentation des barbares en numismatique romaine : à propos d'un *aureus* de Trajan

Les émissions monétaires réalisées sous le règne de Trajan sont marquées par un caractère militaire omniprésent. Les campagnes menées par l'*Optimus Princeps* influencent l'iconographie des monnaies, avec notamment, pour le début de son

^{*} Doctorant (direction É. Morvillez), Université d'Avignon ; nicolas.lauriol@alumni.univ-avignon.fr

règne, la conquête de la Dacie. Dès l'année 103, les frappes monétaires illustrant des Daces abondent, avec une représentation iconographique bien spécifique. Plusieurs monnaies évoquant la Dacie sont réalisées en même temps que les opérations de la première guerre dacique (101-102)¹. On retrouve sur ces monnaies des types différents: Mars *Ultor*, une Victoire gravant un bouclier, ainsi que Trajan sur un quadrige. Ces représentations annoncent la réussite de la campagne de Trajan en Dacie. C'est dans cette série monétaire qu'apparaît un *aureus* représentant un barbare (figure 1), qui est identifié comme un Dace ou comme la Dacie². Notre communication tente de proposer une identification plus précise du barbare, notamment en s'attardant sur le type de la monnaie et en le replaçant dans le contexte des premières années du règne de Trajan.

L'aureus de Trajan (figure 1)

- D/ IMP CAES NERVA TRA-IAN AVG GERM, buste lauré et avec égide, à droite.
- R/ P·M·TR·P·-COS·IIII·P·P, Trajan érigeant un trophée, à ses pieds, un barbare. Rome, janvier-mars 101-oct. 102. RIC II, 70; Besombes, nº 114; Woytek, nºs 120c et 120f; BnF IMP-2653; 7,29 g; 6 h



Figure 1 – Aureus de Trajan (BnF IMP-2653; × 2,5).

Sur le revers, l'empereur³, à gauche, est représenté debout, touchant de sa main droite le casque placé au sommet d'un trophée et tenant une lance de sa main gauche, la pointe tournée vers le haut. Trajan est nu, avec un manteau drapé sur l'avant-bras gauche, probablement le *paludamentum*. Il écrase de son pied droit la jambe d'un barbare assis sous le trophée. Ce dernier est composé d'un casque au sommet, d'une cuirasse et de deux boucliers, l'un polygonal, l'autre circulaire et en bas, de jambières⁴.

- 1. RIC II, p. 247-249. Je remercie Madame M.-L. Le Brazidec de son aide et de ses précieux conseils pour l'étude de ces monnaies.
- 2. La plupart des auteurs en donnent en effet cette attribution : le *RIC* II, 70 (Dace) ; P. A Besombes y voit la Dacie et B. Woytek un Dace (BESOMBES 2008, p. 44 ; WOYTEK 2010, p. 247).
- 3. M. Galinier souligne qu'il s'agit de Trajan, même si certains y voient une représentation de la « Virtus Augusti » (GALINIER 1998, p. 129). Le geste de l'empereur n'est pas évident à interpréter.
- 4. Le trophée n'apporte aucun élément convainquant dans l'identification du peuple vaincu.

La représentation du barbare

Le barbare est assis, le corps penché vers l'arrière, se retenant par le bras gauche. Il ne semble pas opposer de résistance. Il tend sa main droite vers l'empereur, comme pour le supplier. Soulignons que les différentes descriptions indiquent que le barbare est nu. Or, si le barbare ne semble montrer aucun vêtement sur le haut du corps, il porte des pantalons. En effet, on distingue des plis au niveau de la taille. On notera que les braies (bracae) du barbare s'arrêtent juste en dessous des genoux. En outre, le barbare porte un couvre-chef bien particulier. Si d'un premier abord, on pouvait penser qu'il s'agit ici du fameux pileus dace⁵, la représentation est en fait plus complexe.

Il semble plus s'agir d'un casque, bombé à l'arrière et disposant d'un protège nez⁶. D'autre part, le devant de la coiffe semble être directement relié à l'appendice tombant devant le visage, ce qui exclut le fait qu'il puisse s'agir du nez du barbare. D'autres monnaies avec le même type sur le revers existent⁷.

Deux d'entre elles sont conservées au British Museum. En s'appuyant sur ces dernières, on remarque bien le torse nu du barbare, ainsi que le couvre-chef particulier. En repassant sur la forme, il apparaît visiblement qu'il ne s'agit pas d'un *pileus*, mais bien d'un casque (figure 2). Enfin, on distingue sous la ligne d'exergue ce qui semble être un défaut de coin⁸. Si cette description permet de distinguer les différents éléments posant des problèmes d'interprétation, il est nécessaire de les comparer avec d'autres représentations iconographiques illustrant des Daces sur le monnayage de Trajan.

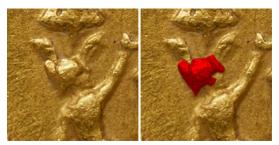


Figure 2 – Interprétation proposée du couvre-chef (BnF IMP-2837).

Comparaisons

Comme exemples, prenons deux monnaies frappées dès l'année 103, conservées au Cabinet des Médailles et qui personnifient la Dacie dans la position de la lamentation. Pour le premier exemple, le revers du sesterce représente la Dacie assise sur un

- 5. Bonnet de feutre, semblable au bonnet phrygien qui ne renvoie pas au même peuple.
- 6. Une partie du casque bombé est superposée sur les jambières du trophée, rendant plus complexe la lecture de ce type.
- 7. RIC II, 70, p. 249. British Museum, inv. 1896,0608.22 et 1912,0607.107.
- 8. Il est possible que cela soit un défaut, qui pouvait illustrer un bout du pied du barbare.

bouclier circulaire à gauche, juste à côté d'un trophée (figure 3)9. Sur le second exemple, le revers du denier illustre aussi la Dacie assise à droite, les jambes croisées sur un bouclier polygonal (figure 4)10. Sur ces deux types, on distingue bien qu'elle est représentée avec un costume similaire, qui diffère de celui de l'aureus étudié ici. Elle est vêtue d'une tunique à manches longues, bien visible grâce aux plis, de braies (bracae), d'une ceinture, ainsi que du bonnet dace.

En s'attardant sur les détails de sa coiffe, nous remarquons que sur ces deux exemples, les bonnets semblent souples et forment une bosse sur le haut du crâne¹¹. De plus, le couvre-chef ne dispose pas d'un protège nez et n'est pas bombé à l'arrière. En poursuivant cette réflexion, nous signalerons que pour le second exemple, la Dacie a la main droite posée sur un manteau, qui est enroulé autour de sa jambe droite. De plus, en dessous du bouclier est visible une arme. Il s'agit d'une lame courbée¹².



Figures 3-4 – Revers du sesterce de Trajan et revers du denier de Trajan (BnF IMP-2837 et IMP-2921 ; × 2,5).

Un autre exemple peut appuyer le raisonnement¹³. Sur cet *aureus*, frappé entre 103 et 111 à Rome, le revers illustre Trajan présentant un Dace, le genou droit au sol et les mains tendues vers le bas, en signe de supplication. Face à lui, se tient debout un homme âgé et barbu, représentant le Sénat. On remarque bien le *pileus*, figuré de manière réelle, ainsi que le costume identique à celui de la Dacie.

Ces trois types illustrent donc des Daces, portant le même costume (la tunique ne couvre pas nécessairement les cuisses), contrairement au barbare de l'aureus étudié ici. Les détails de la colonne Trajane peuvent appuyer ces comparaisons. Sur ces reliefs, on distingue aisément les caractéristiques du costume dace¹⁴. Ainsi, ces éléments soulignent le fait que sur l'aureus étudié, la représentation iconographique du barbare n'est pas celle du Dace que l'on retrouve sur d'autres monnaies, ou même dans la sculpture romaine du II^e siècle. L. Velcescu a d'ailleurs souligné que les Daces ne sont pas représentés torse nu, contrairement aux Germains¹⁵.

- 9. RIC II, 564, p. 284.
- 10. RIC II, 218, p. 258.
- 11. Le bonnet est assez schématique, mais renvoie bien au pileus dace.
- 12. Arme dace dont on retrouve la présence sur la colonne Trajane.
- 13. RIC II, 215, p. 258. British Museum, inv. R.6691.
- 14. Les Daces sont représentés avec précision sur la colonne Trajane (VELCESCU 2010, p. 100).
- 15. VELCESCU 2010, p. 45-46.

Par ailleurs, Domitien avait déjà affronté les Daces. L. Velcescu rappelle que lors de la paix établie entre l'Empire et les Daces, l'empereur demanda le retour des soldats romains qui avaient été faits captifs¹⁶. Cette demande implique que les Romains distinguaient bien ce peuple parmi les autres nations barbares¹⁷. Ainsi, le barbare de l'aureus de type RIC II 70, représenté torse nu, sans manteau, ni même avec la lame courbée et portant un casque ne s'apparente pas à un Dace. Or, on retrouve sur la colonne Trajane des auxiliaires d'origine germanique (figure 5), figurés torse nu et portant des bracae, resserrées à la taille sous la forme d'un bourrelet avec des plis et qui tendent à servir de ceinture¹⁸. Les succès offrant le titre de *Germanicus* à Trajan sont illustrés sur des séries monétaires, dès les années 98, personnifiant la Germanie pacifiée¹⁹. Sur le revers de ces aurei, la Germania est assise sur deux boucliers polygonaux (figure 6). Sur ce type, on remarque que cette dernière arbore fièrement un casque à cornes²⁰, un manteau couvrant l'épaule et le sein gauche. Il descend sur le dos, puis couvre ses cuisses, pour enfin tomber le long de la jambe. La Germanie porte également des bracae, serrées à la taille par une ceinture. Notons surtout qu'elle est torse nu. Elle tient une branche d'olivier de la main droite, sa main gauche est posée sur sa cuisse. Enfin, en dessous des deux boucliers, on distingue un casque.





Figure 5 – Colonne Trajane, Auxiliaire germain, Figure 6 – Revers de l'aureus de Trajan (Numismatica scène 72 (DEPEYROT 2008, p. 116).

Ars Classica, NAC AG, vente 111, lot 167; × 2,5).

Un sesterce de Domitien peut appuyer ces propos²¹. Sur le revers est figuré l'empereur, debout, à gauche avec à ses pieds un barbare le genou droit au sol. On remarque que le Germain est torse nu, porte des *bracae*, dont les plis formant la ceinture sont très semblables à ceux du barbare de l'*aureus* étudié. Posé aux pieds de

- 16. VELCESCU 2010, p. 13-17.
- 17. L. Velcescu souligne que les Daces sont un des peuples les plus représentés et l'un des plus détaillés dans l'iconographie romaine.
- 18. Cet élément fait écho avec les plis, visibles à la taille du barbare de l'aureus étudié. Le barbare porte donc des *bracae*, resserrées à la taille afin de servir de ceinture.
- 19. Ces types furent frappés durant les années 98-99 et durant l'année 100, soit un an avant le début de la frappe monétaire qui nous intéresse (RIC II, 15).
- 20. On remarque deux traits partant du devant du casque et qui touchent la légende au niveau du TR.
- 21. RIC II, 258, p. 187. Exemplaire vendu par Classical Numismagic Group, Mai 2002, nº 1622.

l'empereur, un casque²². Ainsi, contrairement aux types sur lesquels apparaissent des Daces, on retrouve sur ces monnaies illustrant des Germains des éléments qui font écho à ceux de l'aureus présenté ici.

Le contexte de la frappe monétaire

Les éléments iconographiques ne sont pas les seuls à devoir être pris en compte. Parmi les monnaies frappées entre 101 et 102, le Roman Imperial Coinage mentionne un seul type avec sur le droit la légende: IMP TRAIANVS AVG GERM DACICVS²³. Un autre type offre sur le revers la légende : DACICVS COS IIII P P. Sur cette monnaie, le revers illustre Hercule. Ainsi, entre 101 et 102, les monnaies comportant la légende qui renvoie à la Dacie n'illustrent pas de barbares. Seul notre type représente un combattant. Si cet aureus représentait un Dace, renvoyant donc à une victoire sur ce peuple, la légende mentionnerait Trajan comme étant Dacicus²⁴ et non comme uniquement le vainqueur des Germains. Il n'est pas logique de ne pas voir apparaître ce titre dans la légende, alors que sur d'autres types des années 101-102 il est bien cité. Le titre de *Germanicus* fut pris par Trajan en novembre 97²⁵. M. Galinier, Chr. Burgeon ainsi que F. Ben Messaoud soulignent qu'il l'a obtenu en affrontant les Suèves en Pannonie²⁶, probablement durant l'année 96²⁷. Y. Le Bohec, pour sa part, attribue ce titre à quelques succès remportés contre les Germains, sans préciser le peuple en question²⁸. De plus, Trajan resta jusqu'à la fin de l'année 99 sur le Rhin et le Danube, inspectant les camps, renforçant la discipline²⁹. Sur le Rhin, il établit des têtes de pont et élimina les menaces barbares. Il semble par ailleurs qu'il ait pacifié la région, comme l'indique l'aureus personnifiant la Germanie³⁰. Dans tous les cas, le titre fut pris à la suite d'une victoire obtenue sur des Germains³¹. Des travaux soulignent que cette inspection et ce renforcement du limes rhénan et danubien témoignent de la volonté de Trajan de conquérir la Dacie dès le début de son accession au pouvoir. Il souhaitait renforcer les frontières avant de s'aventurer en territoire ennemi³².

- 22. De manière générale on retrouve souvent des Germains portant des manteaux sur leur torse nu. Il semble que cela souligne le caractère noble du barbare, comme pour le *pileus* chez les Daces.
- 23. Le revers illustre Trajan sur un quadrige.
- 24. Titre pris par Trajan à l'automne de l'année 102.
- 25. GALINIER 2012, p. 67-96.
- 26. GALINIER 2012, p. 67-68; BEN MESSAOUD 2018, p. 193; BURGEON 2019, p. 51-57.
- 27. GALINIER 2012, p. 67-68.
- 28. Ce dernier mentionne également qu'il devait probablement s'agir d'une entreprise de moindre ampleur (LE BOHEC 2009, p. 175-201).
- 29. L'armée joua un rôle non négligeable dans les troubles des années 68-69. Des militaires étaient présents dans la conspiration contre Domitien. Nerva fut humilié par les prétoriens. Trajan exécuta d'ailleurs ensuite certains des protagonistes, notamment Casperius Aelianus, affirmant, d'après Ch. Burgeon, sa « pietas filiale ».
- 30. CIZEK 1983, p. 280-282.
- 31. Les Germains restent considérés, notamment par Tacite, comme les plus redoutables des barbares (CIZEK 1994, p. 376-378).
- 32. E. Cizek mentionne que les soldats et l'opinion publique attachaient une grande place aux généraux du front rhénan (CIZEK 1983, p. 118).

Proposition d'identification

Sur le type de cet aureus, le costume du barbare, tout comme la légende, n'évoquent en aucun cas un Dace ou la Dacie, contrairement aux monnaies plus tardives. Il nous semble donc pertinent de proposer, comme identification, l'image d'un Germain, probablement un barbare rhénan. Le casque atypique et la nudité du torse le confirment. Frappée entre 101 et 102, cette monnaie n'illustre pas une victoire ou une future victoire de Trajan sur les Daces, mais rappelle au contraire la domination de l'Optimus Princeps sur le Rhin et le Danube. Cependant, l'objectif de propagande de ce type est directement lié aux opérations militaires de la Dacie. Par cette frappe, Trajan oppose ses actions militaires à celles qu'avait pu entreprendre Domitien : il a d'abord renforcé les frontières avant de partir pour de nouvelles conquêtes³³. Ainsi d'une part, il affirme son autorité. D'autre part, l'élite (militaire notamment), y voit le reflet d'un empereur compétent, vainqueur des redoutables Germains. Cette victoire renvoie donc également à ses actions lorsqu'il était en Germanie, soulignant qu'en plus d'être Germanicus, Trajan disposait d'une des armées les plus nombreuses de l'Empire, qui lui était loyale. Dès lors, ce type souligne la volonté de Trajan de stabiliser l'Empire, à la fois face aux menaces extérieures (barbares germaniques) et à la fois pour contrer toute menace interne et éviter toute usurpation, alors qu'il n'était pas en territoire romain³⁴. Cette nouvelle identification permet de reprendre la datation de cet aureus, à situer durant l'année 101, tout en reconsidérant la signification de cette frappe limitée à très peu d'exemplaires.

Ainsi, selon nos premières recherches, l'identification d'un barbare sur les différents types monétaires doit se faire en analysant attentivement le costume de ce dernier. En poursuivant cette réflexion, deux autres types, représentant Trajan à cheval terrassant un barbare, semblent nous offrir de nouvelles perspectives de recherches. Frappés entre 103 et 111, les types sont différents et ne semblent pas représenter le même peuple, contrairement aux descriptions du *RIC*³⁵. Cette étude de cas permet de souligner que l'identification des barbares du Haut-Empire comme de l'Antiquité tardive sur les revers monétaires peut être approfondie.

Bibliographie

RIC II: H. MATTINGLY, E. SYDENHAM, The Roman Imperial Coinage, Vespasian to Hadrian, vol. II, London, 1926.

BEN MESSAOUD 2018 : F. BEN MESSAOUD, Titulature et pouvoir de l'empereur Trajan dans les provinces de l'Occident romain d'après l'épigraphie et la statuaire, Thèse d'Histoire, Université Bourgogne Franche-Comté / Université de Tunis, 2018.

Besombes 2008 : P.-A. Besombes, Monnaies de l'Empire romain, IV, Trajan (98-117 après J.-C.), Paris, 2008.

- 33. La défaite de Domitien contraignit Rome à payer chaque année un tribut aux Daces. L'empereur dut affronter des Germains et des Daces. Selon L. Velcescu, cet affrontement simultané contraignit Domitien à accepter ce traité humiliant.
- 34. La monnaie d'or a une propagation plus restreinte. Dès lors, la propagande de ce type monétaire était ciblée, très probablement pour les plus hauts gradés militaires, ayant dans la dernière décennie impacté la stabilité interne.
- 35. RIC II, 208, p. 258; RIC II, 543, p. 282.

BURGEON 2019: C. BURGEON, Trajan, l'empereur soldat, Paris, 2019.

CIZEK 1983 : E. CIZEK, L'époque de Trajan, circonstances politiques et problèmes idéologiques, Bucarest, 1983.

CIZEK 1994: E. CIZEK, À propos de la guerre parthique de Trajan, *Latomus*, 53-2, 1994, p. 376-385. DEPEYROT 2008: G. DEPEYROT, *Légions romaines en campagne*, *la colonne Trajane*, Paris. 2008.

GALINIER 1998: M. GALINIER, L'image publique de Trajan, dans *Images romaines*, Actes du colloque réunis et présentés par Fl. DUPONT, Cl. AUVRAY-ASSAYAS (éd.), Études de littérature ancienne, 9, Paris, 1998, p. 115-141.

GALINIER 2012: M. GALINIER, Guerre et Paix à Rome dans le monnayage de Trajan, l'*Optimus Princeps*, dans *Images de guerre, Guerre des images, Paix en images*, M. CADÉ, M. F. GALINIER (dir.), Perpignan, 2012, p. 67-96.

LE BOHEC 2009: Y. LE BOHEC, Histoire militaire des Germanies d'Auguste à Commode, *Pallas*, 80, 2009, p. 175-201.

VELCESCU 2010 : L. VELCESCU, Les Daces dans la sculpture romaine. Étude d'iconographie antique, Saint-Estève, 2010.

WOYTEK 2010: B. WOYTEK, Die Reichsprägung des Kaisers Traianus (98-117), Vienna, 2010.

Christophe LEMERCIER*

Le monnayage d'argent de Stratonicée en Carie sous Antonin le Pieux

La ville de Stratonicée, actuelle Eskihisar en Turquie, est située dans le sud-ouest de l'Asie Mineure, à l'est de Mylasa et au sud d'Alabanda. Cité importante et prospère de la Carie occidentale, elle doit sa renommée à ses deux grands sanctuaires extraurbains, celui de Zeus à Panamara et celui d'Hécate à Lagina, mais également à sa position de lieu de rassemblement du koinon des Cariens et de l'ethnos des Chrysaoriens aux époques classique et hellénistique. Comme dans de nombreuses autres cités d'Orient, l'atelier monétaire de Stratonicée fut très actif durant la période hellénistique¹, les plus anciennes de ses monnaies, en argent et en bronze, remontant au IIe siècle av. J.-C. À l'époque romaine, les Stratonicéens continuèrent d'émettre, dans les deux métaux, entre le principat d'Auguste et celui de Gallien. Les émissions d'argent eurent lieu plus précisément sous les Julio-Claudiens puis sous le principat d'Antonin le Pieux. Ces frappes du temps de cet empereur, réduites à quatre exemplaires seulement, peuvent être regroupées, comme ci-après, en deux grandes séries.

Série 1

- D/ AV KAI T AIN A Δ PIANOC ANT Ω N(ϵ)INOC, écrit de gauche à droite dans le sens des aiguilles d'une montre ; tête d'Antonin le Pieux laurée à dr., dans un grènetis.
- R/ nom de personne écrit de gauche à droite dans le sens des aiguilles d'une montre; CTPATO écrit à l'exergue de gauche à droite, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre; Zeus Panamaros lauré sur un cheval marchant à droite, l'antérieur droit levé, un sceptre dans la main droite, un manteau flottant au vent sur les épaules, un autel enflammé et orné devant lui, le tout dans un grènetis.
- * Université Savoie Mont Blanc ; christophe.lemercier@ac-grenoble.fr
- 1. MEADOWS 2002, p. 79-134.

KAAV APICTEAC

1a D1/R1 AR 20 mm 3,33 g 6 h Paris FG 944 (ctm incertaine au D)

https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/71567)

MIONNET 1806, p. 378, n° 440; MEADOWS 2002, p. 98, Group 5, Didrachm n° 2a; RPC IV.2, 2737 (n° temporaire: https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/38381)

ΦΛ ΑΡΙCΤΟΛΑΟC

1b D2/R2 AR 20 mm 2,09 g 6 h Londres BM 1894,0510.31 ([AV K]AI; ctm incertaine au D) BMC, Caria..., p. 154, n° 49; MEADOWS 2002, p. 97, Group 5, Didrachm n° 1a; RPC IV.2, 1510 (n° temporaire: https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/38380)

Série 2

- D/ CTPATONIKEΩN, écrit de gauche à droite dans le sens des aiguilles d'une montre ; tête d'Hécate laurée à droite, coiffée d'un croissant, le tout dans un grènetis.
- R/ CTPATONIKE Ω N, écrit de gauche à droite dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ; Nikè allant à droite, une couronne de feuillage dans la main droite, une palme dans la gauche, les lettres A B l'une au-dessus de l'autre dans le champ à droite, le tout dans un carré creux.
- 2a D3/R3 AR 14 mm 1,04 g 6 h Gerhard Hirsch Nachfolger, München, 211, 21-23 septembre 2000, lot 1367 (ctm incertaine au R). MEADOWS 2002, p. 98, Group 5, Drachm, no 2a; RPC IV.2, 11780.2 (no temporaire:
- 2b D4/R4 AR 15 mm 1,07 g 6 h Winterthur (sans numéro d'inventaire) IMHOOF-BLUMER 1901-1902, p. 206, nº 95; BLOESCH 1997, nº 3533; MEADOWS 2002, p. 98, Group 5, Drachm, nº 2a; RPC IV.2, 11780.1 (nº temporaire: https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/71567)

Si la présence d'Antonin au droit des monnaies de la série 1 permet d'en situer la frappe vers le milieu du IIº siècle, l'absence de portrait impérial sur les exemplaires de la série 2 autorise néanmoins une datation identique. Outre la parenté des styles et une graphie similaire (lettres lunaires), les poids de chaque pièce, allant du simple (± 1,05 g) au double (ca 2,09 g)², indiquent clairement que les plus lourdes (des didrachmes selon toute apparence) ont été les multiples des plus légères (dans lesquelles il conviendrait de reconnaître des drachmes). Par ailleurs, à l'exception à de la monnaie 2b, tous les exemplaires portent au droit ou au revers des contremarques, identiques au moins sur le didrachme 1b et sur la drachme 2a. Cela étant, le mauvais état de conservation de ces empreintes ne permet pas de dire ce qu'elles

Le poids anormalement élevé de la monnaie 1b (3,33 g) par rapport à celui de la monnaie 1a (2,09 g) tient certainement au fait que le flan est disproportionné par rapport aux coins utilisés.
 Sur cette situation courante, liée au partage du métal al marco, voir par exemple NASTER 1975, p. 67-68; DELRIEUX 2008, p. 100, n. 12.









Figure 1a - Paris FG 944 (× 2).









Figure 1b - Londres BM 1894,0510.31 (× 2).









Figure 2a - Hirsch 211, lot 1367, 21/09/2000 (x 2).









Figure 2b - Bloesch 1997, no 3533 (x 2).

représentent précisément, ni qui en est à l'origine : peut-être une massue et une peau de lion pour Barclay Head, peut-être une simple massue pour Christopher Howgego, peut-être une abeille pour Andrew Meadows³.

Pour leur part, les types de droit et de revers non impériaux s'inscrivent parfaitement dans l'imagerie locale, alliant à la fois tradition et modernité. En effet, les exemplaires de la série 2 montrant Hécate au droit et Nikè dans un carré creux au revers sont une allusion directe, hormis la couronne de grènetis au droit et la mention de l'ethnique complet au droit et au revers, aux drachmes stratonicéennes de poids rhodien plintophorique (d'où le carré creux) puis de poids romain produites à la fin du IIe siècle av. J.-C. et au siècle suivant⁴. Si la présence de Nikè sur ces pièces ne s'explique pas sans peine⁵, au moins peut-on souligner que son image est fréquente sur les monnaies de Stratonicée, en particulier sur les exemplaires provinciaux romains sans portrait impérial (26 séries recensées). Sans que nous y voyions obligatoirement un lien de cause à effet, la déesse était l'objet d'un culte dans la cité, comme l'attestent plusieurs dédicaces du sanctuaire de Panamara dans lesquelles elle est honorée en compagnie de Zeus Kannakos et d'Héra⁶. La représentation d'Hécate à la place d'honneur n'est rien que de plus naturel. En effet, omniprésente sur les monnaies de Stratonicée, depuis le IIe siècle av. I.-C. jusqu'à la fermeture de son atelier au milieu du IIIe siècle apr. I.-C., la déesse fait l'objet d'un culte remarquable dans son sanctuaire de Lagina auquel les Romains ont accordé l'asylie après la première guerre mithridatique en 81 av. J.-C.

Malgré le prestige indiscutable dont Hécate bénéficiait parmi les Stratonicéens, c'est au Zeus *Panamaros* que revient le privilège d'habiller, aux côtés d'Antonin le Pieux, les monnaies d'argent de plus grand module de de la série 1. Si l'identification, un temps discuté⁷, du dieu cavalier est aujourd'hui communément admise⁸, sa présence sur les didrachmes de Stratonicée célèbre un tournant dans l'histoire religieuse de la cité. Inconnu en tant que tel sur les monnaies de l'époque hellénistique⁹, Zeus *Panamaros* s'impose sous l'Empire, à la fois comme l'une des principales divinités du panthéon stratonicéen et, ce faisant, comme type monétaire identitaire. Son triomphe tardif tient à la création de son culte dans les années 40-30 av. J.-C. seulement¹⁰. Stratonicée répondait alors à la marginalisation de Zeus *Karios* et Zeus *Chrysaôr* en associant le nouveau dieu aux miracles qui, durant le raid de Q. Labienus

- 3. BMC, Caria..., p. 154, no 49; Howgego 1985, no 841; Meadows 2002, p. 97-98.
- 4. Cf. Meadows 2002, p. 80 sq. et 91 sq. A. R. Meadows (2002, p. 113) a remarqué que les monnaies de la série 2 diffèrent également des frappes hellénistiques par leur axe de positionnement des coins, orienté à 6 h au lieu de 12 h. De même, les exemplaires provinciaux romains sont sensiblement plus légers que leurs prédécesseurs. À l'évidence, malgré leurs ressemblances typologiques, les deux échantillons ne datent pas de la même époque.
- 5. Delrieux (à paraître).
- 6. Şahin 1981, nos 193-194; Laumonier 1958, p. 253; Rivault 2016, p. 287.
- Pour A. Laumonier (1958, p. 332-341), le cavalier était, soit le dieu en personne, soit le grand-prêtre de Zeus Panamaros, soit l'empereur.
- 8. Ainsi que l'atteste par exemple la représentation de Zeus à cheval sur un bas-relief du IIIe siècle réalisé en son honneur et en celui d'Héra et Némésis (LAUMONIER 1958, p. 337 et pl. V.13 [bas-relief]; ŞAHIN 1982, no 1005 [dédicace]). Cf. RIVAULT 2018, p. 104.
- 9. Les seules représentations monétaires de Zeus avant l'Empire, sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit de celui de Panamara, sont des têtes laurées tournées à droite (MEADOWS 2002, p. 80 sq.).
- 10. BELAYCHE 2009, p. 193.

en Carie en 40-39 av. J.-C., sauvèrent du pillage le sanctuaire de Panamara¹¹. Déjà très présent sur les monnaies dès le début du Principat¹², Zeus *Panamaros* tire au II^e siècle les bénéfices d'une politique religieuse résolument menée en sa faveur et faisant de lui l'égal d'Hécate.

Non moins intéressants sont les deux noms de personnes apposés au revers des exemplaires de la série 1 alors que, dans la série 2, les lettres A et B, disposées l'une au-dessus de l'autre devant Nikè, échappent encore à notre compréhension. Le premier fait connaître un certain Clau(dius) Aristéas tandis que le second célèbre un Fl(avius) Aristolaos. Ce dernier est bien connu dans l'épigraphie stratonicéenne. Une inscription panamaréenne nous apprend que ce citoyen romain, fils de Léôn, membre de la prestigieuse tribu Quirina et de la tout aussi fameuse *gens* Flavia, fut gymnasiarque avant d'être prêtre de Zeus *Panamaros* puis grand-prêtre des empereurs¹³. Le zèle et l'ardeur dont il fit preuve dans l'exercice de ces fonctions suscitèrent l'admiration de ses concitoyens qui lui accordèrent les titres prestigieux de *philokaisar*, *philopatris* et fils de la cité¹⁴. Cette reconnaissance était d'autant plus remarquable que trois autres Stratonicéens seulement bénéficièrent d'un pareil traitement¹⁵. La simple présence de son nom sur des monnaies d'argent ne pouvait que servir davantage son prestige et, à travers sa personne, celui de sa famille¹⁶.

L'identification du second personnage s'impose moins facilement dans la mesure où plusieurs Stratonicéens sont appelés Claudius Aristéas dans les textes épigraphiques. Selon Alfred Laumonier¹⁷, celui qui nous occupe serait un certain Tiberius Claudius Aristéas Menander. Cet éminent citoyen de la seconde moitié du IIIe-début du IIIe siècle appartenait à la *gens* Claudia par son père et à la *gens* Flavia par sa mère¹⁸. Prêtre de Zeus *Panamaros*, gymnasiarque, prêtre des empereurs et de la déesse Hécate avec son épouse Aelia Glykinna¹⁹, il offrit des banquets à tous les Stratonicéens, distribua de l'argent à ces derniers dans le théâtre de la ville dont il finança la réfection des thermes²⁰. Sa présence sur une monnaie d'argent n'aurait rien de surprenant. Cependant, si l'on a raison de reconnaître aussi cet homme sur une monnaie du temps de Septime Sévère²¹, cela signifierait qu'il aurait été très jeune à l'époque d'Antonin le Pieux, ce qui pose problème. En revanche, à la suite de Gabrielle Frija²², peut-être est-il

- 11. Sur le recul des cultes de Zeus *Karios* et Zeus *Chrysaôr*, voir BELAYCHE 2009, p. 199. Sur le miracle de Zeus *Panamaros*, voir ŞAHIN 1981, nº 10. Sur un commentaire du texte, voir pour commencer ROUSSEL 1931, p. 70-116.
- 12. RPC I, 2775 (sous Auguste), 2777 (sous Auguste ou Tibère), 2779 et 2781 (sous Claude ou Néron).
- ŞAHIN 1981, nº 214: Διὶ Παναμάρω | καὶ | Ἡρᾶ, ἱερεὺς | ἐν Ἡραίοις κατὰ πεν[τα|ε]τηρίδα, μετ' ἀρχιερω|[σ]ύνην καὶ γυμνασιαρ|[χ]ίαν, Φλά(βιος), Λέοντος | [υἰ]ὸς, Κυρίνα, 'Αρισστό|[λα]ος (sic) (l. 1-8).
- φιλόκαισαρ καὶ φι [[λό]πατρις, υἰὸς πόλεως (l. 8-9). Sur ces titres et leur importance dans les cités grecques de l'époque romaine, cf. Heller 2020, passim.
- Ainsi T. Flavius Diomédès (Şанім 1981, nº 171, l. 3), Ti. Flavius Diomédès (Şанім 1982, nº 1026, l. 4-6); Ti. Claudius Laenas (Şанім 1981, nº 172, l. 3-4); M. Ulpius Aristôn (Şанім 1981, nº 237); M. Ulpius Dionysoclès Mentôr (Şанім 1981, nº 239).
- 16. Son frère T. Flavius Ainéias avait été plusieurs fois ambassadeur (ŞAHIN 1982, nº 1025, l. 1-9).
- 17. LAUMONIER 1958, p. 270.
- Il est le petit-fils de T. Flavius Ainéias, frère de Flavius Aristolaos (ŞAHIN 1981, nº 701). Cf. LAUMONIER 1958, p. 270.
- 19. FRIJA 2010, nos 383-384.
- 20. Laumonier 1958, p. 270, 386-387; Frija 2010, nº 383.
- 21. SNG Cop. Caria, 502.
- 22. Frija 2018, p. 133-135.

plus judicieux de reconnaître le Claudius Aristéas de la série 1a dans le père de Tiberius Claudius Aristéas Menander, dont on sait que l'épouse, Flavia Léontis, était la nièce de Flavius Aristolaos²³. Cette alliance entre deux grandes familles stratonicéennes témoigne d'une importance locale mais aussi, comme nous le verrons plus loin, d'une influence internationale dont l'onomastique monétaire pourrait être une manifestation.

Reste encore à savoir pourquoi Stratonicée a frappé des monnaies d'argent vers le milieu du II° siècle, 70 ans au moins après les dernières émissions au nom de la cité dans le même métal. Si, à l'apogée de l'Empire, les établissements monétaires sont très nombreux (au moins 270) dans l'Orient méditerranéen²⁴, huit ateliers seulement produisent des exemplaires en argent : Nicopolis d'Épire, Amisos du Pont, Germè de Mysie, Stratonicée de Carie, Séleucie du Calycadnos, Élaiousa-Sébastè et Mopsos de Cilicie, Césarée de Cappadoce²⁵. Battre monnaie dans un métal précieux est, sans surprise, un privilège rarement accordé en province. Que Stratonicée a-t-elle accompli pour le mériter ?

Sans doute faut-il voir dans ce droit un nouveau témoignage des liens étroits unissant la cité à Rome depuis l'époque hellénistique. En effet, la première doit à la seconde sa libération de la domination rhodienne en 167 av. J.-C.²⁶, et c'est sans doute à ce moment que Stratonicée reçut le titre prestigieux de socius et amicus populi Romani²⁷. Sans doute durant la guerre d'Aristonicos entre 133 et 129 av. J.-C., puis plus sûrement au cours de la première guerre mithridatique entre 88 et 85 av. J.-C., les Stratonicéens sont restés fidèles à Rome, attitude qu'ils conservèrent, courant les plus graves dangers, lors du raid parthique de Q. Labienus entre 40-39 av. J.-C.²⁸.

Cela étant, ces marques de fidélité répétées à Rome, sanctionnées par l'octroi exceptionnel d'une double asylie pour les sanctuaires de Lagina et de Panamara ne suffisent pas à expliquer des frappes d'argent aussi tardives que nos séries 1 et 2, et peut-être faut-il les associer à quelque circonstance hors du commun du milieu du II^e siècle. Or, c'est justement à cette époque, dans les années 139-142²⁹, que le sud-ouest de l'Asie Mineure, en particulier la Carie, subit un violent tremblement de terre qui causa des destructions considérables. Plusieurs ambassades furent alors envoyées à Rome par les cités dévastées pour demander du secours³⁰. Comptant au nombre des communautés sinistrées, Stratonicée dépêcha auprès de l'empereur une ambassade conduite par Hiéroclès fils de Panaitios³¹. D'après Ludovic Thély³², se trouvait probablement parmi les envoyés Titus Flavius Aineias, frère de Flavius Aristolas évoqué

- 23. Frija 2018, p. 134.
- 24. D'après RPC Online, sous Antonin le Pieux.
- 25. Nicopolis: SNG Cop. Epirus-Acarnania, 2603; Amisos: Münsterberg 1921, p. 129; Germè: Gorny, 87, 02 févr. 1998, lot 349; Séleucie du Calycadnos: BMC Lycaonia, p. 131, nº 18; Élaiousa-Sebastè: https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/40898; Mopsos: https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/41060; Césarée: https://rpc.ashmus.ox.ac.uk/type/40414.
- 26. Polybe XXX, 21, 3.
- 27. Delrieux 2014, p. 262-271.
- 28. Delrieux 2007, p. 205-212 (raid de Labienus); Delrieux 2014, p. 243-248 (Guerre d'Aristonicos); Delrieux 2014, passim (première guerre mithridatique).
- 29. Laumonier 1938, p. 268, n° 3; Robert 1978, p. 401-402; Delrieux 2008, p. 220-221; Delrieux 2012, p. 261; Thély 2016, p. 122-123.
- 30. CLAUDON 2015, p. 230 et annexe III, p. 104-105.
- 31. ŞAHIN 1982, nº 1029 (Hiéroclès identifié d'après l'inscription nº 1028).
- 32. Thély 2016, p. 194-195.

plus haut, beau-père de Claudius Aristéas peut être nommé sur la monnaie 1a, et que l'on sait être allé aussi à Rome en ambassade³³. Dans tous les cas, la démarche entreprise fut couronnée de succès car Antonin le Pieux accorda 250 000 deniers pour la reconstruction de la Stratonicée³⁴.

Il est dès lors tentant de voir dans cette somme l'argent dont les Stratonicéens se sont servis pour frapper les pièces rangées dans les séries 1 et 2 de notre étude. En effet, lorsque les autorités romaines accordaient une aide financière exprimée dans un métal précieux, celle-ci ne parvenait pas au bénéficiaire sous une forme numéraire mais sous celle de lingots, à charge pour lui d'en tirer les monnaies dont il avait besoin³⁵. Dans le même temps, si l'argent reçu par Stratonicée servit à régler de très grosses dépenses, à la hauteur des dégâts subis, l'émission de didrachmes et de drachmes représente des dénominations capables de satisfaire également des besoins plus modestes, pour ne pas dire plus courants, nécessitant l'emploi de fractions et de multiples³⁶.

Dans tous les cas, par son caractère très particulier dans l'histoire de l'atelier, le monnayage d'argent de Stratonicée sous Antonin le Pieux peut avoir été au moins une réponse à des circonstances qui ne l'étaient pas moins. Dans le même temps, le métal employé témoignait une fois de plus des relations privilégiées (et enviables) des Stratonicéens avec Rome. Cela étant, les frappes en métal précieux de ce temps furent les dernières aujourd'hui connues, Stratonicée se contentant par la suite de monnaies de bronze comme dans tout le reste de la Carie.

Bibliographie

BELAYCHE 2009: N. BELAYCHE, Un dieu est né... à Stratonicée de Carie, dans Manières de penser dans l'Antiquité méditerranéenne et orientale. Mélanges offerts à Francis Schmidt, C. BATSCH, M. VÂRTEJANU-JOUBERT (éd.), Leyde, 2009, p. 193-212.

BLOESCH 1997: H. BLOESCH, Griechische Münzen in Winterthur, II, Winterthur, 1997.

Bransbourg 2010 : G. F. Bransbourg, *Fiscalité et enjeux de pouvoir dans le monde romain*, Thèse de doctorat inédite, EHESS, Paris, 2010.

CLAUDON 2015 : J.-F. CLAUDON, Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure auprès des autorités romaines, de la libération des Grecs à la fin du Haut-Empire (196 av. J.-C.-235 apr. J.-C.), Paris, 2015.

Delrieux 2007: F. Delrieux, La terre des dieux dans la main des hommes. Rome et les sanctuaires de Carie, de l'invasion de Labiénus à la reprise en main d'Octavien (40-29 a.C.), dans *Pouvoir et Territoire I (Antiquité-Moyen Âge)*, P. Rodriguez (éd.), Saint-Étienne, 2007, p. 203-222.

- 33. ŞAHIN 1982, nos 10 (l. 10-11) et 1025 (l. 5-7).
- 34. ŞAHIN 1982, nº 1029, l. 10-11. Allusion également à la générosité impériale, peut-être pour la même raison, dans ŞAHIN 1982, nº 1025, l. 7-9.
- 35. L'administration impériale recevait en provenance des mines, des lingots qui ensuite étaient envoyés à Rome. Ces lingots étaient plus faciles à stocker, à transporter et étaient destinés à la frappe monétaire. Cf. Bransbourg 2010, p. 39, 229 ; Hostein 2019, p. 13.
- 36. Parmi les ateliers émetteurs de monnaies d'argent sous Antonin le Pieux, seul celui de Césarée de Cappadoce frappa aussi des monnaies de différentes valeurs, des didrachmes et des drachmes (Sydenham 1933, nº 292 sq.).

- DELRIEUX 2008 : F. DELRIEUX, Les monnaies des cités grecques de la basse vallée de l'Harpasos en Carie (IIº s. a.C.-IIIº s. p.C.), Bordeaux, 2008.
- Delrieux 2012 : F. Delrieux, Séismes et reconnaissance civique dans l'ouest de l'Asie Mineure. La représentation monétaire des empereurs romains restaurateurs de cités, Stephanèphoros. De l'économie antique à l'Asie Mineure. Hommages à Raymond Descat, K. Koray (éd.), Bordeaux, 2012, p. 261-274.
- Delrieux 2014 : F. Delrieux, Ἡγεμονία et Imperium entre Pont et Rome. Territoires et cités de Carie à l'époque de la première guerre mithridatique, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches inédit, Université Bordeaux Montaigne, 2014.
- Delrieux (à paraître): F. Delrieux, Rome et les monnayages grecs de Carie aux IIe et Ier siècles a.C. De la tutelle rhodienne à l'avènement du Principat, dans Graecia capta? L'influence romaine sur le monnayage et sa circulation dans le bassin égéen aux IIe-Ier siècles a.C., R. H. J. ASHTON, N. BADOUD (éd.), Fribourg (à paraître).
- FRIJA 2010 : G. FRIJA, Prosopographie des prêtres du culte impérial dans les cités de la province romaine d'Asie (https://www.pretres-civiques.org).
- FRIJA 2018 : G. FRIJA, Les notables de Stratonicée de Carie à l'époque antonine : hétérogénéité juridique, homogénéité sociale, REA, 120-1, 2018, p. 121-140.
- HELLER 2020 : A. HELLER, L'âge d'or des bienfaiteurs. Titres honorifiques et sociétés civiques dans l'Asie Mineure d'époque romaine (Ier s. av. J.-C.-IIe s. apr. J.-C.), Genève, 2020.
- HOSTEIN 2019: A. HOSTEIN, Empire Romain: du minerai au métal monnayé, dans *Métal, usages et production*. TDC-Textes et documents pour la classe, Poitiers, 2019, p. 12-15.
- IMHOOF-BLUMER 1901-1902: F. IMHOOF-BLUMER, Kleinasiatische Münzen, Vienne, 1901-1902.
- LAUMONIER 1958: A. LAUMONIER, Les cultes indigènes en Carie, Paris, 1958.
- Meadows 2002: A. Meadows, Stratonikeia in Caria: the Hellenistic City and its Coinage, NC, 162, 2002, p. 79-134.
- MIONNET 1806 : T.E. MIONNET, Description des médailles antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation, III, Paris, 1806.
- MÜNSTERBERG 1921: R. MÜNSTERBERG, Nachträge zum Recueil général, NZ, 54, p. 127-143.
- Naster 1975: P. Naster, La méthode en métrologie numismatique, dans *Numismatique* antique. Problèmes et méthodes, Actes du colloque organisé à Nancy du 27 septembre au 2 octobre 1971, J.-M. Dentzer, P. Gauthier, T. Hackens (éd.), Nancy / Louvain, 1975, p. 65-74.
- RIVAULT 2016 : J. RIVAULT, L'acculturation de la vie religieuse en Carie. Cultes et représentations associés aux épiclèses des Zeus, Thèse de doctorat inédite, Université Bordeaux Montaigne, 2016.
- RIVAULT 2018 : J. RIVAULT, Les mises en scène de l'épiphanie du nouveau dieu de Stratonicée, Zeus *Panamaros*, *Pallas*, 107, 2018, p. 95-115.
- ROBERT 1978 : L. ROBERT, Documents d'Asie Mineure. V. Stèle funéraire de Nicomédie et séismes dans les inscriptions, *BCH*, 102, 1978, p. 395-408.
- ROUSSEL 1931: P. ROUSSEL, Le miracle de Zeus Panamaros, BCH, 55, 1931, p. 70-116.
- ŞAHIN 1981: M.Ç. ŞAHIN, Die Inschriften von Stratonikeia, I: Panamara, Bonn, 1981.
- ŞAHIN 1982 : M. Ç. ŞAHIN, Die Inschriften von Stratonikeia, II,1: Lagina, Stratonikeia und Umgebung, Bonn. 1982.
- ŞAHIN 1990 : M.Ç. ŞAHIN, Die Inschriften von Stratonikeia, II,2: Neue Inschriften und Indices, Bonn 1990
- SYDENHAM 1933: E. A. SYDENHAM, The Coinage of Caesarea in Cappadocia, London, 1933.
- THÉLY 2016: L. THÉLY, Les Grecs face aux catastrophes naturelles Savoirs, histoire, mémoire, BEFAR, 375, Athènes, 2016.

Kévin CHARRIER*

Le dépôt monétaire du sanctuaire de Couan (58) en territoire éduen. L'apport des monnaies de fouilles récentes à un dossier fragmentaire

L'étude des monnaies mises au jour sur les sanctuaires gallo-romains a fait l'objet de plusieurs synthèses¹ qu'il convient d'enrichir par des données récentes et documentées. À ce titre, le cas du sanctuaire du dieu Cobannus au lieu-dit Couan sur la commune de Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre, 58), présente un intérêt certain. Ce lieu de culte relève du territoire éduen. Il a fait l'objet d'un pillage à la fin des années 1970 qui a conduit à des opérations archéologiques règlementées en 2016. Nous reviendrons tout d'abord sur l'historique de la découverte du site avant d'examiner le faciès du mobilier numismatique découvert récemment. Nous le comparerons dans un second temps avec d'autres sites de profils similaires et, dans un troisième temps, avec la composition des dépôts monétaires découverts illégalement sur le site. Les premières opérations archéologiques à Couan remontent à 1956 lorsque B. Lacroix y effectua un sondage dont les résultats ont été partiellement publiés². Dans les années 1990, plusieurs indices d'un lieu de culte ont été mis en évidence, à commencer par une dédicace à Mars Cobannus qui fut découverte lors de labours. Dans le même temps, le J. Paul Getty Museum de Malibu a acquis plusieurs statues et objets dont plusieurs portaient également la mention du nom du dieu. Cet ensemble cohérent ainsi que la présence dans les collections du même musée d'un tronc monétaire associé aux différentes statues fit alors penser à un dépôt de clôture de sanctuaire dont la localisation exacte demeurait imprécise. C'est en 2008 que l'affaire du sanctuaire de Couan prit un nouveau tournant quand un individu avoua au Service régional de l'Archéologie avoir pillé le site archéologique 30 ans plus tôt, en 1977, après avoir eu connaissance des sondages de B. Lacroix. Il expliqua avoir visité la parcelle, alors cultivée. Sa femme y trouva une monnaie, ce qui l'incita à revenir prospecter le site à l'aide d'un détecteur de grosses masses métalliques. Il découvrit successivement trois dépôts monétaires, plusieurs statues et statuettes en bronze ainsi que de nombreux autres objets, tous regroupés dans une même cache. L'homme a ensuite nettoyé les objets, les a photographiés, moulés, inventoriés et a également réalisé des croquis schématiques livrant leur emplacement respectif lors de la découverte³.

Par la suite, l'individu a vendu l'essentiel du mobilier archéologique à des marchands d'art internationaux, ce qui explique la présence des objets les plus remarquables au J. Paul Getty Museum. En ce qui concerne les monnaies, un inventaire rapide en avait été dressé. La dispersion de la plupart des objets ainsi que le manque d'informations stratigraphiques et contextuelles placent donc les archéologues devant un dossier fragmentaire, difficile à exploiter. Afin d'en avoir une vision d'ensemble,

- * UMR 8210 ANHIMA, École Pratique des Hautes Études ; kevin.charrier20@gmail.com Nos remerciements vont à A. Hostein pour ses conseils et à P. Nouvel pour nous avoir confié l'étude des monnaies ainsi que la documentation nécessaire à la rédaction de cet article.
- Voir principalement Aubin, Meissonnier 1994; Izri 2011; Popovitch 2012; Nouvel 2013.
 Pour une synthèse plus développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure d'acceptant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure d'acceptant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure d'acceptant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie antérieure concernant les lignes qui principal de la développée et la bibliographie autre de la développée et la bibliographie de la développée et la bibliographie de la développée et la bibliographie de la développée et la développée et la développée et la développ
- suivent ainsi que l'histoire de la découverte du site, se référer à Nouvel *et al.* 2018, p. 18-25 et Nouvel *et al.* 2021.
- 3. Nouvel et al. 2018, p. 18-25 et plus particulièrement la fig. 13, p. 21.

un inventaire global des découvertes et des informations connues a été réalisé par M. Chiquet dans le cadre d'un Master réalisé en 2016⁴. La même année, M. Thivet a effectué des prospections géophysiques et terrestres afin de connaître l'étendue et le plan du site (figure 1) et ainsi confirmer sa nature. Dans la continuité de ces travaux, une fouille archéologique programmée du sanctuaire de *Couan* a débuté en 2019, initiant des opérations pluriannuelles destinées à la fouille exhaustive du complexe. Les résultats que nous présentons ici offrent un état des lieux de nos connaissances à l'issue des deux premières campagnes. Ces données seront amenées à évoluer à l'issue de l'exploration complète du site. Les fouilles archéologiques ont permis de matérialiser la *cella*, la galerie, le fossé et le péribole du temple (figure 1). Dans une seconde emprise, annexe de la précédente, ont été mis en évidence des bâtiments, un caniveau et des carrières. Pour l'heure et malheureusement, la fosse où le pilleur a retrouvé l'ensemble du mobilier n'a pas été retrouvée.

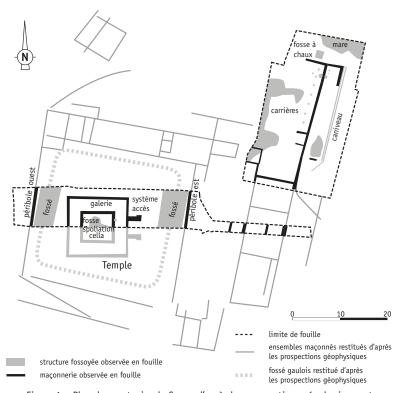


Figure 1 – Plan du sanctuaire de Couan d'après les prospections géophysiques et les premières fouilles, état 2020 (NOUVEL *et al.* 2021, fig. 11, p. 25).

4. CHIQUET 2016.

Nous avons synthétisé dans le tableau ci-après (figure 2) la répartition chronologique des monnaies découvertes sur le site lors des campagnes 2019 et 2020. On notera d'abord que parmi ces 264 individus se trouve un ensemble assimilé à un petit dépôt monétaire d'une dizaine de monnaies constitué de trois antoniniens de la seconde moitié du III^e siècle et de sept petits bronzes de la première moitié du IV^e siècle. Nous pouvons également observer que la part de monnaies indéterminées demeure relativement faible (7,6 %). Nous raisonnerons, pour cette étude, avec les données excluant ces monnaies indéterminées. Le profil obtenu (figure 2) doit être nuancé par la durée de circulation des monnaies. Les productions augustéennes et flaviennes peuvent ainsi combler les creux des deux premiers siècles. Quant aux antoniniens et

Périodes	Dates périodes	Nb de monnaies	% avec ind.	% sans ind.
1	Pré-augustéen	20	7,6 %	8,2 %
2	27 av 14	7	2,7 %	2,9 %
3	14-41	0	0 %	0 %
4	41-54	0	0 %	0 %
5	54-69	1	0,4 %	0,4 %
6	69-96	3	1,1 %	1,2 %
7	96-117	0	0 %	0 %
8	117-138	0	0 %	0 %
9	138-161	0	0 %	0 %
10	161-180	1	0,4 %	0,4 %
11	180-211	0	0 %	0 %
12	211-238	2	0,8 %	0,8 %
13	238-260	3	1,1 %	1,2 %
14	260-275	77	29,2 %	31,6 %
15	275-294	1	0,4 %	0,4 %
16	294-317	2	0,8 %	0,8 %
17	317-330	11	4,2 %	4,5 %
18	330-348	85	32,2 %	34,8 %
19	348-364	7	2,7 %	2,9 %
20	364-378	21	8 %	8,6 %
21	378-388	2	0,8 %	0,8 %
22	388-402	1	0,4 %	0,4 %
	Total déterminé	244	92,4 %	100 %
	Indéterminé	20	7,6 %	
	Total général	264	100 %	

Figure 2 – Répartition chronologique des monnaies du sanctuaire de Couan (état 2020).

leurs imitations de la période 14 (260-275), ils semblent avoir largement circulé au moins jusqu'à la fin du IIIe siècle, voire durant les premières décennies du IVe siècle⁵. Le profil obtenu révèle plusieurs pics et creux. Les monnaies pré-augustéennes et augustéennes forment un premier pic relatif. La seconde moitié du I^{er} siècle est marquée par la présence de monnaies flaviennes. Par la suite, on relève l'absence quasi totale de monnaies produites entre les Antonins et le milieu du IIIe siècle, ce qui constitue une période de creux très longue. Il faut attendre la période 14 (260-275) pour observer l'un des deux pics les plus importants. Cette densité est due à la forte présence d'imitations radiées qui peuvent être produites ultérieurement et circuler au IVe siècle⁶. Le pic majoritaire est atteint en période 18 (330-348) avec 34,8 % des monnaies déterminées du site. La courbe diminue ensuite très sensiblement malgré un pic non négligeable durant la période valentinienne. Les monnaies de l'extrême fin du IVe siècle demeurent rares.

Le faciès observé est-il similaire à ce que l'on rencontre ailleurs sur d'autres sanctuaires du Centre-Est de la Gaule ? On s'appuiera sur une synthèse récente⁷ consacrée à la chronologie des offrandes monétaires. L'examen de leur profil est sans appel (figure 3). Tout d'abord, les monnaies du Haut-Empire demeurent peu représentées. Puis, sur certains sites, on constate une présence plus marquée entre 260 et 275. Enfin, les pics les plus importants s'observent toujours dans le courant du IVe siècle, entre 317 et la fin du siècle selon les cas. De manière générale, le profil monétaire du sanctuaire de Couan correspond à ces tendances. En effet, nous retrouvons en premier lieu la rareté des monnaies frappées entre Tibère et le milieu du IIIe siècle. Le pic de monnaies radiées des années 260-275 est plus significatif à Couan que dans les autres sanctuaires. Rappelons toutefois que ces monnaies ont pu circuler durant le IVe siècle. On note également que le pic principal intervient au IVe siècle, plus particulièrement entre 330 et 348. Comment dès lors expliquer ces faciès numismatiques communs et propres semble-t-il aux sanctuaires de la région ? Il serait tentant d'y voir des périodes au cours desquelles le jet de monnaies au sein du lieu de culte serait plus intense, même si l'hypothèse demeure fragile. D'après les synthèses récentes⁸, il s'agirait plutôt d'une évolution des pratiques liées à la gestion des sanctuaires. Les périodes d'absence de monnaies reflèteraient ainsi une gestion soignée du lieu de culte avec une collecte systématique des offrandes⁹. À l'inverse, les pics illustreraient des périodes où le ramassage des offrandes n'est plus pratiqué. Ainsi, durant la période allant de la première moitié du 1er siècle av. J.-C. à la première moitié du 1er siècle de notre ère, les monnaies ne semblent pas collectées. À partir de la période flavienne elles le sont quasiment systématiquement. Il faut attendre la seconde moitié du IIIe siècle et plus vraisemblablement le début du IVe siècle pour que les monnaies ne soient plus récupérées. La fin de la pratique des offrandes monétaires paraît plus complexe à identifier car elle est contemporaine de l'arrêt des frappes de bronze en Gaule à l'aube du ve siècle. S'agit-il d'absence de circulation monétaire, d'un arrêt de la pratique ou de l'abandon du sanctuaire?

^{5.} Pour une synthèse sur le monnayage d'imitation, voir Doyen 2007, p. 282-303.

^{6.} DOYEN 2007, p. 282-303.

^{7.} HOSTEIN *et al.* 2014 (concernant les offrandes monétaires voir plus particulièrement p. 201 et fig. 167, p. 205).

^{8.} Nouvel 2013; Hostein et al. 2014, p. 201.

^{9.} Nouvel 2013, p. 365-378.

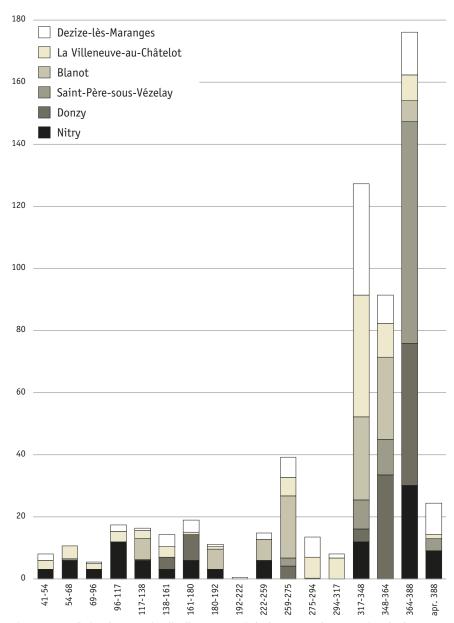


Figure 3 – Ventilation des monnaies distribuées par période de Reece sur les sanctuaires de Champagne à Nitry (cité d'Auxerre), Mont Joux à Donzy-le-Pertuis (cité des Éduens), les Fontaines Salées à Saint-Père-sous-Vézelay, Mont-Saint-Romain à Blanot, Mont de Sène à Dezize-lès-Maranges (cité des Éduens), les Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot, Aube (cité des Tricasses). Les frappes antérieures à la période 41-54 apr. J.-C. ne sont pas prises en compte (données d'après HOSTEIN et al. 2014, fig. 167, p. 205).

On peut trouver des réponses en comparant la chronologie et le profil des monnaies du dépôt de clôture du sanctuaire de Couan dispersé par le pilleur avec ceux de nos 264 pièces. Ce dépôt de clôture est bien caractérisé puisqu'il est composé de plusieurs objets et éléments de mobilier du temple (dépôts monétaires, statuettes en bronze, ex-voto en bronze, instrumentum...) rassemblés dans un seul et même endroit en l'occurrence une fosse. Il se compose en réalité de trois lots monétaires différents mais importants à la fois par leur taille et leur composition. On retrouve un dépôt similaire sur le territoire éduen par exemple au sanctuaire des Sources-de-la-Seine¹⁰, où plusieurs lots de monnaies s'échelonnant du Ier au IVe siècle ont été rassemblés conjointement avec des ex-voto anatomiques à l'intérieur d'un même contenant. Parmi ces monnaies, deux aurei (l'un de Marc-Aurèle, l'autre de Julia Domna) sont présents. Si l'on se concentre uniquement sur les lots monétaires du dépôt de sanctuaire de Couan, nous devons nous fier aux inventaires réalisés par le pilleur, repris dans les travaux de M. Chiquet¹¹ et de P. Nouvel¹². Ces derniers ont identifié trois ensembles distincts (figure 4). Un premier lot était rassemblé dans un tronc exceptionnel en alliage cuivreux, en forme de maison, fermé par une clé. Il contenait neuf monnaies gauloises en argent, un aureus de Carin, un argenteus de Maximien et ce qui a été interprété comme quatre *milliarensia* de Constance II. Le dossier ne permet pas de savoir si d'autres monnaies étaient présentes au sein de ce premier ensemble. Le deuxième lot, conservé dans une céramique, était composé, selon l'inventeur de «871 monnaies dont les 37 de Julien II et d'autres plus petites (7 mm) ainsi que quelques bronzes moyens de Magnence et Constantius II ». Il s'agissait donc principalement de monnaies du IVe siècle en alliage cuivreux dont les détails nous échappent malheureusement. Le troisième et dernier dépôt demeure très mal connu. Il formait un ensemble d'environ 5 000 monnaies datées de la seconde moitié du IIIe siècle jusqu'au milieu du IV^e siècle, sans autre précision. Ce dernier était contenu dans une tirelire en céramique en forme de tonneau. D'après ces données incomplètes, l'ensemble de ces trois lots possède donc plusieurs caractéristiques communes : peu de monnaies anciennes (seulement quelques monnaies gauloises en argent); une présence importante de



Figure 4 – Les trois ensembles monétaires du dépôt du sanctuaire de Couan (clichés de l'inventeur : NOUVEL et al. 2021, fig. 5, p. 18 et fig. 16, p. 28).

- 10. CHAUVOT 1981.
- 11. CHIQUET 2016, p. 26-28.
- 12. Nouvel 2018, p. 28-30; Nouvel et al. 2021.

monnaies du IVe siècle ; la présence non négligeable de monnaies d'or et d'argent ; enfin un terminus post quem qui se situerait sous le règne de l'empereur Julien. Ce terminus est plausible puisque le pilleur aurait sans doute remarqué la présence de monnaies valentiniennes. Plusieurs de ces caractéristiques rappellent le dépôt du sanctuaire des Sources-de-la-Seine précédemment évoqué.

Si l'on croise les profils des monnaies issues des fouilles récentes avec celui du dépôt de clôture du sanctuaire découvertes par le pilleur, deux traits communs semblent se dégager : l'absence (ou la faible présence) de monnaies du Haut-Empire et la présence manifeste de monnaies plus tardives du IVe siècle. Des différences importantes doivent être signalées. La première concerne la présence de monnaies en or et en argent dans l'un des dépôts monétaires, espèces quasiment absentes du matériel recueilli sur le site (0 AV et 3 AR). La seconde concerne le terminus post quem des monnaies du site, postérieur à celui du dépôt. En effet, les données fragmentaires permettent de situer un terminus autour de 363 pour le dépôt tandis que des monnaies valentiniennes (21 individus à ce jour) et peut-être théodosiennes (trois pièces en mauvais état) sont présentes sur le site. Si l'on considère qu'aucune monnaie postérieure à Julien n'était présente dans les ensembles découverts illégalement, il existe un décalage important entre l'enfouissement de ces derniers et l'arrêt de la fréquentation du lieu. Les premiers éléments stratigraphiques et chronologiques observés lors de la fouille et de la post-fouille¹³ confirment que des phases de démantèlement du sanctuaire sont intervenues après le terminus supposé du dépôt de Couan.

En guise de conclusion nous souhaitions revenir sur l'importance de l'apport des données numismatiques à des dossiers fragmentaires à l'image de celui du sanctuaire de *Couan*. L'étude des monnaies a permis de constater que le faciès numismatique du site demeure similaire à celui d'autres lieux de culte situés dans l'est de la Gaule. Nous sommes malheureusement tributaires des informations partielles transmises par l'inventeur, ce qui rend complexe l'interprétation des données. La fouille du site n'étant pas terminée, de nouvelles découvertes permettront peut-être de mieux cerner ce dossier.

Bibliographie

Aubin, Meissonnier 1994: G. Aubin, J. Meissonnier, L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'Ouest de la Gaule et de la Bourgogne, dans *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse / Saint-Marcel, Indre) 8-10 octobre 1992, Chr. Goudineau (dir.), Paris, 1994, p. 143-152.

CHAUVOT 1981 : A. CHAUVOT, *Le trésor monétaire des Sources de la Seine*, Maîtrise d'archéologie sous la direction de Cl. Rolley, Université de Bourgogne, Dijon, 1981.

CHIQUET 2016 : M. CHIQUET, Ensemble mobilier du « Trésor de Cobannus » : Étude du mobilier et étude de site accompagné de réflexions juridiques sur la question du pillage archéologique et des problématiques de restitutions du mobilier archéologique, Mémoire de Master 2 sous la direction de O. DE CAZANOVE, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 2016.

DOYEN 2007 : J.-M. DOYEN, Économie, monnaie et société à Reims sous l'Empire romain. Recherches sur la circulation monétaire en Gaule septentrionale intérieure, Reims, 2007.

- IZRI 2011: St. IZRI, Usages rituels de la monnaie, dans Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule, Volume 2, M. REDDÉ (dir.), Glux-en-Glenne, 2011, p. 639-654.
- Hostein *et al.* 2014 : A. Hostein, M. Joly, M. Kasprzyk, P. Nouvel, Sanctuaires et pratiques religieuses du IIIe s. au ve s. apr. J.-C. dans le Centre-Est de la Gaule (Lugdunensis I et Maxima Sequanorum), dans Dossier. La fin des dieux : les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIe au ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales), W. Van Andringa (dir.), Gallia, 71-1, 2014, p. 187-218.
- Nouvel 2013 : P. Nouvel, L'utilisation de la monnaie dans les sanctuaires gallo-romains, dans Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron, découvertes anciennes et fouilles récentes : essai d'analyse d'un lieu de culte d'altitude du Jura vaudois, Th. Luginbühl, C. Cramatte, J. Hoznour (dir.), Lausanne, 2013, p. 362-384.
- Nouvel et al. 2018: P. Nouvel, L. Gaëtan, Y. Pautrat, M. Thivet, Chr. Sanchez, Le sanctuaire du dieu Cobannus et son environnement, Couan commune de Saint-Aubin-des-Chaumes et Nuars, Nièvre, Fontenay-près-Vézelay Yonne, Rapport de prospection thématique, prospections géophysiques et prospections terrestres, UMR 6249, Chrono-environnement, Besançon, 2018.
- Nouvel et al. 2019: P. Nouvel, L. Gaëtan, M. Thivet (dir.), Le sanctuaire du dieu Cobannus, Couan commune de Saint-Aubin-des-Chaumes, Nièvre. Rapport de fouilles programmées, première année, UMR 6298 Artéhis, Dijon, 2019.
- Nouvel et al. 2021: P. Nouvel, L. Gaëtan, M. Thivet, Le sanctuaire de Couan à Saint-Aubindes-Chaumes (Nièvre) et les sanctuaires antiques de l'Avallonnais, *Bulletin de la Société d'Études d'Avallon*, 94, années 2017-2018, 2021, p. 14-36.
- POPOVITCH 2012: L. POPOVITCH, Les offrandes monétaires en Gaule romaine. Quelques réflexions tirées des découvertes d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) et d'Alesia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or), dans Étudier les lieux de culte de Gaule romaine, Actes de la table ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009, O. DE CAZANOVE, P. MÉNIEL (dir.), Montagnac, 2012, p. 29-36.

Alain CAMPO*

Le lot monétaire de la villa du Gleyzia d'Augreilh à Saint-Sever (Landes)

À la demande de la municipalité de Saint-Sever, un partenariat a été établi avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour une révision de l'ensemble du mobilier conservé de la villa du Gleyzia d'Augreilh. C'est dans ce projet que s'insère l'étude de ce lot monétaire effectuée dans le dernier trimestre de l'année 2020¹.

Implantée sur une plaine alluviale entre l'Adour et le Gabas, la villa du Gleyzia d'Augreilh a connu de nombreuses détériorations depuis l'Antiquité. Malgré les nombreux travaux recensés sur le site depuis 1930², seul un antoninien de Volusien

- * Laboratoire IRAA-CNRS (UPPA) / UFI (UPV-EHU); alaincampo64@gmail.com
- 1. Nous pouvons citer d'autres travaux prévus, en cours ou achevés :
 - étude de l'instrumentum (TALVAS-JEANSON 2019);
 - étude des marbres (BARATAUD 2019);
 - masters I et II sur l'étude du mobilier céramique (RODRIGUES 2019-2021);
 - master I sur la valorisation du patrimoine gallo-romain de Saint-Sever (JUMÈRE-SAMERE 2019-2020) ; - projet de sondages de F. Réchin.
- 2. Date de la dernière intervention anthropique décrite (DUBÉDAT 2003, p. 13).

a été mentionné lors des prélèvements des mosaïques de la partie nord de la *villa* en 1870³. Depuis lors, les fouilles et les consolidations de la *villa* entreprises sous la direction du Dr. Dubédat entre 1969 et 2008 ont permis de rassembler 159 exemplaires dont 143 monnaies antiques qui focaliseront notre attention dans cet article. L'ensemble antique possède un spectre chronologique resserré se concentrant essentiellement durant le IVe siècle apr. J.-C., ce qui a amené P. Dubédat à émettre l'hypothèse erronée d'une fondation *ex-nihilo* de la *villa* au IVe siècle⁴. Cet article a donc pour objectif de reprendre l'étude du lot monétaire pour apporter de nouvelles conclusions qui bénéficient de l'apport de travaux qui ont été effectués sur les autres types de mobiliers issus de cet établissement.

D'un point de vue monétaire, trois types de sources traitent des découvertes appartenant à la *villa* : le lot monétaire, les échanges épistolaires et les publications.

Après le décès de P. Dubédat en 2016, le mobilier découvert sur la *villa* a été légué à la ville de Saint-Sever. Toutes les monnaies ont été conservées isolément dans des pochettes en papier peu propices à une bonne conservation, mais sur lesquelles reposait un numéro d'inventaire. Ces références suivent l'ordre chronologique des trouvailles monétaires et nous offrent ainsi de précieuses indications sur la localisation des découvertes.

Dès les premières découvertes monétaires, P. Dubédat a recherché un collaborateur numismate pour lui soumettre ces trouvailles. Après s'être informé, il a contacté P. Bastien, spécialiste du monnayage du Bas-Empire. Ce dernier ayant accepté cette proposition, P. Dubédat lui envoyait de temps à autre par voie postale un échantillon de ses découvertes ainsi qu'un défraiement à Dunkerque, ville de résidence du Dr. Bastien. De là, le numismate lui renvoyait les monnaies en leur associant les identifications respectives après que sa femme les ait généralement nettoyées par divers procédés⁵. Notons que P. Dubédat lui envoyait les exemplaires qui étaient selon lui lisibles. À partir de 1977, ayant pris sa retraite, P. Bastien déménage aux États-Unis auprès de ses enfants et demande à P. Dubédat de lui envoyer les monnaies à sa nouvelle adresse⁷. Lors d'un échange, P. Bastien demande des renseignements sur les fouilles entreprises et s'il ne serait pas judicieux de contacter un autre numismate plus proche de Saint-Sever⁸. P. Dubédat lui a donc répondu qu'il s'était renseigné auprès du professeur J.-P. Bost. Selon ce dernier, il n'existait pas de personne plus compétente que lui pour identifier ce type de monnayage. Cette fidélité montrait la confiance portée à ce numismate mais aussi la méfiance de P. Dubédat envers les jeunes chercheurs non locaux9. Cette collaboration semble s'être poursuivie jusqu'au 07/12/1987, date à laquelle P. Dubédat lui avait envoyé deux tirés à part concernant les fouilles de la villa. Après ces remerciements, nous n'avons plus aucune trace de correspondance entre ces deux confrères. P. Bastien arrêta ses recherches en numismatique en 1995, date à laquelle une cécité progressive est devenue trop problématique pour continuer

^{3.} SENTEX 1890, p. 229-252; SENTEX 1891, p. 1-14.

^{4.} Dubédat 2003, p. 7.

Cf. Lettre du 05/10/1969.

Cf. Lettre du 28/06/1985.

^{7.} Cf. Lettre du 20/07/1978.

^{8.} Cf. Lettre du 26/09/1985.

^{9.} Cf. Lettre du 19/10/1985.

son activité¹⁰. Pour identifier de nouvelles monnaies, d'autres collaborateurs ont apporté leur aide. Nous pouvons citer, C. Belot en 1996¹¹, participant aux fouilles de la *villa* ainsi que G. Dardey, chercheur local spécialisé dans le monnayage médiéval, entre le 10/05/2004 et le 25/10/2008¹². Toutes ces contributions additionnées au mauvais état des monnaies généralement pas assez nettoyées pour permettre une bonne identification, ont nécessité une révision complète de cet ensemble monétaire.

Parmi les publications qui traitent des monnaies de la *villa* du *Gleyzia d'Augreilh* nous pouvons citer : deux articles de L. Sentex publiés en 1870 et 1871 qui se consacrent aux fouilles et aux prélèvements des mosaïques de la partie nord de la *villa* et qui font référence à la découverte sous une mosaïque d'un antoninien de Volusien¹³ ; un article rédigé en 1987 par P. Dubédat dans les *Bulletins de la Société de Borda*, société savante dont il a été vice-président puis président d'honneur de 1979 à 1997 (ce document met en avant l'histoire de la *villa* et de ses alentours, la stratigraphie générale du site ainsi que le catalogue et la localisation des monnaies découvertes sur le site) ; le premier tome d'une série consacrée à la *villa* du *Gleyzia d'Augreilh*¹⁴ publié en 2003 (cet ouvrage traite l'histoire, la topo-stratigraphie et du numéraire en recopiant et en amendant les données monétaires puisque 132 monnaies sont comptabilisées, soit 27 éléments supplémentaires) ; 10 rapports de fouilles et de synthèses entre 1969 et 1985 ; un catalogue rédigé en 1986 et non publié des 67 monnaies découvertes l'année précédente dans la cour extérieure est.

Malgré des erreurs, des manques et des imprécisions, cette documentation qui se fonde sur les identifications de P. Bastien a été d'une grande importance pour repositionner une grande partie des spécimens de ce lot sur leur lieu de découverte.

Le lot monétaire de la *villa* du *Gleyzia d'Augreilh* est composé de 156 spécimens de bronze et de trois en argent. L'état de conservation assez médiocre de ce lot monétaire est à attribuer à la mauvaise qualité métallique des nombreuses imitations qui le compose mais aussi à ses milieux de conservation¹⁵. La datation des monnaies appartenant à ce lot s'étale du ler siècle apr. J.-C. à la fin de la du XVIIIe siècle, soit un spectre chronologique de plus de 1750 ans. Trois périodes y sont représentées : la romaine (143 monnaies soit 89,94 % du lot total) ; la féodale (2 exemplaires soit 1,26 % du lot total) ; la moderne (14 spécimens soit 8,81 % du lot total)¹⁶.

L'identification monétaire du lot antique nous a permis de constater la présence de nombreuses imitations (soit 52,45 % du lot romain) mais aussi une quantité non négligeable de monnaies peu courantes ou rares.

- 10. GAUTIER 2011, p. 10.
- 11. Cf. Fiche m.125 datée du 15/08/1996.
- 12. Cf. Fiches du 10/05/2004 et du 25/10/2008.
- 13. Cf. Sentex, 1890, p. 229-252 et 1891, p. 1-14. D'après les descriptions de cette monnaie, il s'agirait d'un RIC IV 167.
- 14. Le deuxième et le troisième qui devaient aborder le plan de la villa, les décors ainsi que l'environnement et le fundus pour le premier et l'évolution de la villa vers l'ensemble paléochrétien puis moderne pour le second, ne paraîtront pas.
- 15. Sur le site, le liant silico-argileux qui compose le grep adhère les monnaies de telle manière qu'il est très difficile pour certaines d'entre elles de le guitter sans déteriorer la patine de ces artefacts.
- Pour des questions de facilité, nous regroupons aussi dans cette catégorie les monnaies datées du xve siècle.

Nous pouvons par exemple citer un *nummus* émis par Constantin I et frappé dans l'atelier de Cyzique entre 331 et 333/334 qui semble inédit (n° 18)¹⁷ mais aussi la monnaie n° 112 ou sur plus de 25 000 de l'atelier d'Arles Ph. Ferrando n'a identifié qu'un seul autre exemplaire possédant une référence identique (figure 1)¹⁸.



Figure 1 - Exemple de deux monnaies rares (x 1,5).

Concernant les rythmes monétaires, si nous nous référons à la figure 2, nous constatons qu'à partir de la dynastie des Julio-claudiens, les rythmes monétaires augmentent très légèrement et progressivement jusqu'au début du IVe siècle. De 318 à 324, la représentation des frappes baisse légèrement. Ce n'est qu'à partir de 330 jusqu'en 341 que les rythmes monétaires sont les plus hauts en raison du rôle joué

Dates	LON	TR	LY	ARL	NÎM	RO	AQ	SIS	CON	CYZ	IND.	ILL.	Total
27 av. JC					1								1
68 apr. JC.					1								1
96-192						2							2
260-275												3	3
307-318	1	2	1										4
318-324		1										1	2
330-335		1	1	2		1				1	1	23	30
335-341		10	4	5		2	1				4	21	47
341-348		4	4	5							2	3	18
348-357/358				3				1	1		2	13	20
358-364				1									1
307-364												1	1
364-378				1									1
378-383			1					1					2
383-408											1		1
Indéterminé												10	10
Total	1	18	11	17	1	5	1	2	1	1	10	75	143

Figure 2 – Récapitulatif des frappes par périodes et par ateliers émetteurs.

- 17. Notons la note de page 78 p. 655 du *RIC* VII qui mentionne un exemplaire similaire de la 3º officine conservé dans la Bibliothèque du Vatican et deux autres signalés par Dattari pour la 4º officine avec des bustes B4 et E8.
- 18. FERRANDO 2010, p. 246.

par les nombreuses imitations dans les classifications finales¹⁹. De 341 à 348, le nombre de frappes illicites baisse drastiquement et les productions officielles sont moins présentes. De 348 à 357/358, le taux de frappes officielles baisse mais les problèmes économiques générés par le règne de Magnence engendrent une augmentation de la production d'imitations. Ce phénomène s'observe clairement ici. Les rythmes monétaires suivant sont faibles mais témoignent tout de même d'une continuité de la fréquentation du site jusqu'à la fin du IVe siècle/début du Ve siècle. Toutefois, le nombre de monnaies indéterminées – constituées principalement par des imitations – peuvent nuancer légèrement les résultats observés.

Le faciès de ce lot est clairement occidental au regard du fort pourcentage de frappes appartenant aux ateliers gaulois (Trèves, Lyon et Arles). N'omettons pas non plus la présence d'ateliers italiques tels que Rome, Aquilée et Siscia qui complètent généralement les lots monétaires sur les sites occidentaux. La présence d'ateliers orientaux dans ces derniers est plutôt sporadique avec notamment la présence des ateliers de Constantinople et de Cyzique.

Une marge d'erreur doit cependant être soulignée en raison de certaines frappes classées dans les indéterminées mais qui présentent plusieurs possibilités d'attributions. Cela ne cache pas le fait que les ateliers illicites sont les plus représentés ici.

En nous fondant sur les descriptions énoncées par P. Dubédat dans ses publications, nous avons pu replacer plus ou moins précisément 106 monnaies sur les 159 monnaies que regroupe le site. Le reste du lot (53 éléments) a été retrouvé après 1985, lors de la consolidation et de l'anastylose du site. D'après quelques sources orales, elles auraient été découvertes par des détectoristes qui auraient prospecté à la demande de P. Dubédat pour compléter le lot monétaire de la villa.

Selon les descriptions et les pointages, les découvertes monétaires de la cour extérieure est ont été effectuées entre 1981 et 1985 et sont quantitativement les plus importantes de la villa. 73 exemplaires (dont 38 imitations) sur les 159 que compte la villa y ont été mis à jour. Ils se concentrent principalement dans la moitié méridionale de la cour et présentent à certains endroits des zones de concentration. Parmi ces dernières, nous comptons 13 regroupements allant pour certains jusqu'à 13 exemplaires. Tel que le faciès général des monnaies de cette zone, nous constatons que ces différents petits ensembles ont une datation particulièrement homogène (généralement entre 330 et 358) avec un fort pourcentage d'imitations (52,05 % de l'ensemble de la zone). L'exemple le plus frappant est le lot le plus important composé de 13 exemplaires : 11 monnaies sont des imitations et les deux restantes sont des frappes officielles datées entre 336 et 346. Au regard de l'homogénéité de ces monnaies, les importants regroupements monétaires pourraient faire partie d'un seul grand ensemble qui s'est dispersé par la suite. Cependant, la composition de ce lot constitué essentiellement d'imitations alliées à quelques monnaies peu courantes nous interroge sur les raisons de ce potentiel dépôt et sur la présence d'autres monnaies découvertes dans cette pièce mais n'ayant pas de relation directe avec cet ensemble. Il est donc difficile de contextualiser ces pertes et la fonction réservée à cette pièce²⁰.

^{19.} En l'absence de signe distinctif, les imitations aux types *Vrbs Roma* et *Constantinopolis* ont été classées dans la période comprise entre 330 et 335 apr. J.-C.

Nous rejetons l'hypothèse de P. Dubédat qui attribuait à cette pièce un rôle d'aire de jeux réservée à la population enfantine de la villa.

Le lot monétaire de la villa du Gleyzia d'Augreilh est particulier à bien des égards. D'une part, il possède 75 imitations (soit 47,17 % du lot total) dont 38 (soit 50,67 % du total des imitations) ont été découvertes dans la cour extérieure est, ainsi que quelques monnaies rares. Le faciès très occidental de ce lot allié aux particularités signalées précédemment tend à faconner un trait du portrait économique du propriétaire de la villa. Il s'agit vraisemblablement d'un notable bien intégré dans l'économie locale au regard du faciès du lot monétaire et des nombreuses contrefacons qui y sont présentes. L'analyse de l'usure des monnaies du Haut-Empire confirme les dires de P. Dubébat. Le frai marqué de ces exemplaires permet de confirmer leurs utilisations au cours des siècles suivants. Néanmoins, bien que les frappes de ces éléments soient majoritairement effectuées au cours du IVe siècle et qu'elles établissent une datation ante quem de la fréquentation du site, des éléments nous confirment l'usage de ces dernières jusqu'au début du ve siècle au minimum. Nous pouvons signaler la présence d'un Ae4 avec le revers *Victoria Avggq* qui fixe le *terminus* du lot romain en 408, mais aussi celle d'une silique rognée à l'effigie de Gratien émise à Lyon. Il semble que la pratique du rognage a été effectuée seulement aux marges de l'Empire, zone où le pouvoir impérial est moindre entre 380 à 402, comme l'indiquent ici M.-L. Berdeaux-Le Brazidec et D. Hollard²¹. D'autre part, soulignons la présence d'un Ae4 coulé dont le flan a été mal formé en raison du processus de fabrication des monnaies du Ve siècle décrit dans un article de G. Depeyrot²². Cette datation est aussi confirmée par l'étude des mosaïques²³, du verre²⁴ et de la céramique de la villa²⁵.

Le repositionnement du numéraire n'a pas été totalement concluant. Les nombreuses perturbations du site, dues aux travaux et aux différentes entreprises de destructions et de récupérations, sont difficiles à évaluer mais peuvent confirmer malgré tout la dispersion des regroupements monétaires dans la cour extérieure est qui pourraient initialement constituer qu'un seul dépôt.

La présence de monnaies féodales apporte une nouvelle confirmation aux documents d'archives sur l'acquisition en 988 de l'espace compris entre l'Adour et le Gabas par Guillaume Sanche, Comte de Gascogne. Le contrôle de ce territoire devait nécessairement autoriser la circulation des espèces sonnantes et trébuchantes que sont les deniers et les centulles.

D'autre part, la présence de monnaies modernes atteste la fréquentation du site et sa découverte. Même si Du Buisson mentionne que la *villa* a été redécouverte fortuitement et que cette trouvaille n'a pas été d'un grand intérêt pour l'époque²⁶, nous pouvons avoir quelques doutes. Le nombre non négligeable de monnaies modernes retrouvées sur le site nuance le faible intérêt pour la *villa*.

Par conséquent, les pillages, les pertes, les travaux, et les activités sont des éléments ayant bouleversés le site dans une mesure qu'il nous est impossible de juger. En effet, selon les monnaies étudiées, il est évident qu'aucune d'entre elles ne permette d'affirmer une fondation de la villa durant le Haut-Empire. La découverte

- 21. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, HOLLARD 2008, p. 24.
- 22. DEPEYROT 2010, p. 214-216.
- 23. Balmelle 1987.
- 24. TALVAS-JEANSON 2019, p. 21
- 25. Notamment la présence de démarques bigourdanes de sigillées claires D (RODRIGUES 2019-2021).
- 26. Du Buisson 1876, p. 336.

d'un antoninien de Volusien sous une mosaïque en 1870 va aussi dans ce sens. Malgré cette évidence, les premiers éléments de l'étude céramique de la *villa* nous révèlent la présence d'amphore de type Dressel 1, datés du II^{e-Ier} siècle av. J.-C., ainsi que de tessons de sigillés italiques datés de l'époque augustéenne²⁷. Ces données remettent à plat une partie de nos connaissances de la *villa* et nous questionnent. La quasi absence de mobilier monétaire du Haut-Empire est-il dû à un vaste bouleversement du site ? Au nettoyage de certaines zones de la *villa* ? Ou ne faudrait-il pas revoir la méthodologie des fouilles dirigées par P. Dubédat, qui n'a peut-être permis de quitter que les strates les plus récentes de la *villa* ? Seuls des sondages pourront répondre à ces interrogations.

Bibliographie

BALMELLE 1987 : C. BALMELLE, Recueil général des mosaïques de la Gaule : Province d'Aquitaine - deuxième partie méridionale, Édition du CNRS, 1987.

BARATAUD 2019 : L. BARATAUD, La villa du Gleyzia d'Augreilh, Saint-Sever (Landes) Étude des décors en marbre : placages, colonnes et chapiteaux, étude de mobilier, 2019.

Berdeaux-Le Brazidec, Hollard 2008 : M.-L. Berdeaux-Le Brazidec, D. Hollard, Le dépôt de siliques à Bédeilhac-et-Aynat (Ariège) : un témoin de la présence des troupes de Constantin III (407-411) dans les Pyrénées ?, *CahNum*, 177, p. 21-33.

DEPEYROT 2010 : G. DEPEYROT, Les aes 4 rognés du cinquième siècle : mythe ou réalité ? Question de technologie monétaire, *BCEN*, 47-1, 2010, p. 212-216.

DUBÉDAT 1969-1985: P. DUBÉDAT, Rapports de fouilles et de synthèses de 1969 à 1985.

DUBÉDAT 1986: P. DUBÉDAT, Monnaies de la campagne de 1985, 1986.

Dubédat 1987: P. Dubédat, La villa du Gleyzia d'Augreilh à Saint-Sever, *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1987, p. 321-356.

Dubédat 2003 : P. Dubédat, La villa gallo-romaine du Gleyzia d'Augreilh et Saint-Pé-de-Mazères, Princi Negue, 2003.

Du Buisson 1876: P.D. Du Buisson, Historiae St-Severi Monasterii, 2 vol., Aire, 1876.

FERRANDO 2010 : P. FERRANDO, L'atelier monétaire d'Arles de Constantin à Romulus 313-476, Arles, 2010.

GAUTIER 2011 : G. GAUTIER, Pierre Bastien (9 mars 1912 - 13 mai 2010), RN, 167, 2011, p. 7-14. JUMÈRE-SAMERE 2019-2020 : S. JUMÈRE-SAMERE, La valorisation du patrimoine gallo-romain de Saint-Sever, Pau, 2019-2020.

RODRIGUES 2019-2021 : A. RODRIGUES, Étude du mobilier céramique d'une villa gallo-romaine : La villa du *Gleisiar d'Augrelh à Saint-Sever (Landes), fouilles programmées de 1969 à 1984, Vol. I-II*, Pau, 2019-2021.

SENTEX 1890 : L. SENTEX, Les Mosaïques gallo-romaines du Gléyzia à Saint-Sever-sur-Adour (Landes), Bulletin de la Société de Borda, Dax, 1890, p. 229-252.

SENTEX 1891: L. SENTEX, Les Mosaïques gallo-romaines du Gléyzia à Saint-Sever-sur-Adour (Landes). (Suite et Fin), Bulletin de la Société de Borda, Dax, 1891, p. 1-14.

Talvas-Jeanson 2019 : S. Talvas-Jeanson, L'instrumentum découvert au sein de la villa de Saint-Sever, étude de mobilier, 2019.

Hadrien RAMBACH* Collectionner les monnaies : Michelet d'Ennery et le collectionnisme au XVIII^e siècle

Lors de l'apparition récente aux enchères d'une monnaie d'or romaine, aux bustes accolés de Gallien et de son épouse Salonine, décrite comme étant de grande rareté¹, j'ai reconnu une monnaie unique (figure 1), déjà publiée en 1887, 1927 et 1957². Elle m'intéressait particulièrement car je savais qu'elle avait appartenu à Don Carlo Trivulzio (1715-1789), un collectionneur milanais. Elle figure en effet dans un catalogue manuscrit de 1769, préservé dans les archives familiales des Trivulzio:

« Gallienus Valeriani Filius. R. 1. CONCORDIA AVGG. Capita Gallieni, eiusque Vxoris. Illud Gallieni radiatum. LAETITIA AVG. Figura stans, dextra Coronam, sinistra Timonem. A. C. 254. Quinarius. Hic nummus rarissimus est et ineditus »³.



Figure 1 (© Numismatica Ars Classica; × 2).

J'ai souhaité alors republier cette monnaie⁴, avec Jean-Marc Doyen qui connaissait mieux que moi cette période et ce monnayage, et j'ai découvert qu'il ne s'agissait pas de l'unique évocation de cette pièce dans un document manuscrit. Don Carlo tenait un journal de ses visiteurs, et à la date du 16 juin 1770 on lit:

« 1770. 16 giugno. In questa mattina fu da me messer d'Ennery cittadino di Parigi, e uno dei più grandi ed indefessi raccoglitori di medaglie che abbia la Francia. ... Questo gentiluomo è la prima volta che viaggia in Italia, tutto che mostra cinquata e più anni di età. Egli è passato qui a Milano per ripatriare, essendo di già stato a Roma e in tutte le altre citta più cospicue della nostra Italia. Osservate che ebbe le mie medaglie, ne chiedette tre d'oro, cioè il Marco Antonio col rovescio della testa di M. Antonio figlio; il Gallieno con la testa unita a quella di Salonina, ed

- * Univ. Lille, CNRS, Ministère de la Culture, UMR 8164 HALMA Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, 59000 Lille, France / Universität Tübingen, Institut für Klassiche Archäologie; coinadvisor@yahoo.co.uk
- 1. Numismatica Ars Classica, Zurich, 114, 6-7 mai 2019, lot 806: « Of the highest rarity, only very few specimens known ».
- 2. GNECCHI 1887, p. 18-19, no 34; SEREGNI 1927, pl. XIII; MAZZINI 1957-1958, vol. IV, p. 92, pl. 28.6.
- 3. Numismata Augustorum, Augustarum tam in Oriente quam in Occidente in aura excusa a Iulio Cesare ad Iosephum II; quibus preeunt nonnulla Regum, Urbium, et Familiarum; a Carolo Triuultio Patritio Mediolanensi collecta ab anno 1745. usque ad 1769 (Milan, Fondazione Trivulzio, cod. triv. 2093).
- 4. DOYEN, RAMBACH 2020.

il Vittorino con la quinta legione macedonica. Egli mi mostrò per far cambio, delle medaglie d'oro a lui duplicate; e tutto che fra queste vi fossero delle teste mancanti a me, in oro, non volli far promessa: nonostante che m'avvedessi, che egli me ne averebbe date a mia scelta, sei, o otto, ed anche più. La ragione di non accudire a questo cambio e, perche due delle mie tre teste sono estremamente rare, cioè il Marco Antonio coll'accennato rouescio, ed il Vittorino con la legione. Il solo Marco Antonio, messer Beauvais, nell'indicata opera, dice trovarsi soltanto nel Gabinetto del Re di Francia, ed in quello di Vienna, e lo prezza seicento franchi, che fanno cinquanta e più giliati; il Vittorino poi con la legione V, forse, è l'unico. Quanto al Gallieno, tutto che in oro non abbia gran rarità, divienne però rarissimo per la testa di Salorina che congiunta con quella del marito si ha nel dritto della medaglia. Io dissi a questo signore che averia acquistato volentieri da lui, col denaro, delle sue medaglie duplicate in oro; ma non vi fu modo, per quante preghiere facessi, di piegarlo a contentarmi »⁵.

Un addendum au journal de Don Carlo indique que ce visiteur, Abraham Joseph Michelet de Vatimont d'Ennery (1709-1786), persévéra dans sa tentative d'obtenir ces trois monnaies pour sa collection :

« Dovendo io scrivere l'anno scorso, <1774.», a Parigi al chiarissimo signor Giuseppe Bartoli che colà si trova da un anno e più, li scrissi di portare i miei rispetti a messer D'Ennerij, e dirli che se per sorte tenesse fra le duplicate qualche moneta d'oro di Carlo Magno col ritratto, assai volentieri l'averei aquistata col denaro. A tal dimanda quel francese mi ha scritto una compita lettera in data di Parigi 27. marzo 1775. esibendomi una medaglia d'oro assai pesante di Carlo Magno, ed alcune altre parimente in oro di molto peso ancor esse, di Lodovico XII. re di Francia come ancora una sacra tavoletta dipinta ne passi tempi, Greca mosca, della quale mi ha complicato nella lettera un accurato disegno: soggiungendo che egli è pronto a far negozio di questi casi, ogni volta che io voglia privarmi delle già di sopra accennate medaglie. Di grazia, qui si ponga mente che dopo cinque anni, tutt'ora questo antiquario mi fa inssanza di avere quelle medaglie: in verità non è poco che un antiquario che raccoglie per tutte le parti, e così ricco come è in uerità messer D'Ennerij non si alì avvenisse di acquistare in qualche museo le tre dette medaglie: questo prova la loro uarità. Questo francese nel propormi li accennati suoi capi, crede forse di allettarmi per medaglie d'oro di qualche peso: ma s'inganna a partito. ... ».

Je pensais alors me contenter d'insérer une note de bas de page sur ce collectionneur français, jusqu'à ce que je réalise qu'il n'avait encore jamais été le sujet d'une étude biographique, qu'il était pourtant un personnage majeur du collectionnisme numismatique, et surtout qu'il avait tenu un journal de voyage dans lequel lui-aussi avait signalé cette monnaie de Gallien :

« MILAN. ... Le cabinet ... de M. l'abbé Trivulsi est composé d'une petite suite d'or, dans laquelle j'ai remarqué un M. Antoine, fils du triumvir, au revers du père ; un Victorin avec une légion, un Gallien et Salonine, capitibus jugatis, du petit module ; plus, une suite d'argent où les plus rares sont fausses, et une de bronze de peu de valeur. Il a une tête d'Antonia en camée, superbe, et plusieurs diphtiques et autres monuments du Bas-Empire »⁶.

Qui était donc ce collectionneur français qui avait la prétention en 1770 de qualifier la collection de Trivulzio de « *petite suite d'or* » alors que son catalogue en 1769 listait 456 *aurei* et *solidi* ?

- 5. Persone illustri, o per nascita o per erudizione che furono da me Carlo Trivulzi per osseruare le mie poche cose antiche (Milan, Biblioteca Trivulziana, Ms. Cod. Triv. 2107, cc. 2^r-11^v): fol. 3^v-4^r.
- 6. Ennery 1848, p. 326-327.

Et que penser de cet amateur qui refusait absolument de vendre ses monnaies doubles, mais s'en servait pour effectuer des échanges ? Échanges qui semblent indiscutablement en sa faveur, quand il tentait d'obtenir des monnaies aussi importantes qu'un Gallien unique ou qu'un aureus d'Antylle – fils de Marc Antoine.

J'ai jugé que Michelet d'Ennery méritait plus qu'une simple note, plus même qu'un article, et j'ai demandé à MM. Jean-Marc Doyen et Stefan Krmnicek s'ils acceptaient de diriger une thèse consacrée au collectionnisme de monnaies au XVIII^e siècle, autour de l'exemple de cet amateur.

Une constatation évidente, dès que l'on commence à étudier ce personnage, est que le *modus operandi* employé avec Trivulzio, négocier par l'échange plutôt que par l'achat, était son habitude. Ainsi, le collectionneur parisien Joseph Pellerin (1684-1783) fut informé le 24 mars 1770 que :

« ... d'Ennery enleva à un milord anglais une belle médaille d'or d'Héraclée, et lui donna un Trajan fort commun en échange. Il lui prit de même une belle médaille d'argent des rois de Syrie, et lui donna une médaille fausse en échange. L'Anglais crie au voleur à présent mais d'Ennery est parti, et emporte ces deux médailles, et c'est ce qu'il a eu de plus beau à Naples... »⁷.

Le 10 août 1770, le même Pellerin reçut une lettre dans laquelle son correspondant lui écrit que :

« Si l'on ne composait un riche cabinet comme celui de Mr d'Ennery qu'à de pareilles conditions, j'abjurerais tout à l'heure avec horreur la curiosité, mais j'ai devant les yeux en ce moment un exemple qui me rassure. On peut être le plus riche antiquaire et le plus honnête homme de France. Sur cette conjecture critique qui mine mes espérances (car j'ai rompu ouvertement avec Mr d'Ennery), je me jette dans vos bras, Monsieur, et j'implore vos bontés... » 8.

Les collectionneurs ne pardonnaient pas toujours à Michelet d'Ennery son attitude. C'est le cas de celui qui écrivait le 23 août 1770 à Pellerin que :

«... J'étais en ce moment trop affecté du tour récent et perfide que m'a joué le brocanteur d'Ennery, pour avoir pu m'empêcher de vous en rendre compte. Il se propose d'en jouer un tour pareil à peu près à M^r du Thuison⁹ avec lequel je suis en correspondance, et qui se flatte d'être au nombre de vos amis... »¹⁰.

Mais, aussi particulière qu'elle ait pu être, la méthode portait ses fruits, et la collection de Michelet d'Ennery peut être considérée comme la plus importante du siècle avec celle de Pellerin. Alors que Trivulzio possédait 456 *aurei* et *solidi* en 1769, lui en possédait 1444 à sa mort en 1786, sans même compter ses 44 médaillons romains en or, ses 443 quinaires d'or et d'argent, ses 160 monnaies d'or en double, et ses 34 faux en or.

- 7. Lettre de Ferdinando Galiani (1726-1787): BnF, Fonds français, n. acg. 1074, fos 6-7.
- 8. Lettre de Louis-Robert de Saint-Victor (1738-1822) : BnF, Manuscrits, Français N. Acq. 1074, fos 147-148.
- 9. Jacques Godart de Thuison (1695-1772).
- 10. Lettre de Saint-Victor: BnF, Manuscrits, Français N. Acq. 1074, fo 149.

Certes, il n'est jamais parvenu à acquérir les trois monnaies qu'il désirait du cabinet Trivulzio, mais sa collection n'est pas moins remarquable : citons par exemple un aureus de Pompée le Grand¹¹ (connu aujourd'hui à 4 exemplaires) (figure 2), un aureus de Ahenobarbus au temple de Neptune¹² (connu aujourd'hui à 12 exemplaires), et un aureus de Marius¹³ (unique) (figure 3). Et pour ne pas se limiter à l'or, citons aussi deux (!) deniers des Ides de Mars¹⁴, un denier de C. Antonius¹⁵ (connu aujourd'hui à 4 exemplaires), l'un des 19 aes de Nîmes au « pied de sanglier » connus¹⁶, et encore un authentique coin monétaire de Néron (figure 4)¹⁷.





Figure 2 – Aureus de Pompée le Grand ($^{\circ}$ The Trustees of the British Museum ; inv. 1867,0101.584 ; 8,94 g, 21 mm ; \times 2).





Figure 3 – Aureus de Marius (© BnF ; cliché : Jérôme Mairat, avec mes remerciements ; DMMA de la BnF inv. FG 1438 ; 5,61 g, 20 mm ; × 2).

- 11. CRAWFORD 1973, nº 402/1; CALICÓ 2003, nº 35.
- 12. CRAWFORD 1973, nº 519/1; CALICÓ 2003, nº 69.
- 13. Schulte 1983, p. 129, nº 6a; Mairat 2014, p. 342, nº 548.
- 14. CAHN 1989; CRAWFORD 1973, nº 508/3. Ces deux monnaies, désormais non identifiables, donnent une bonne idée de la valeur de la collection, si l'on pense que de tels deniers ont été adjugés jusque US\$ 440.000 (Goldberg, Los Angeles, 80, 3 juin 2014, lot 3089) et US\$ 475.000 (Heritage, Long Beach, 3015, 7 septembre 2011, lot 23268). Ceux d'Ennery pouvaient-ils être fourrés (comme l'exemplaire Lanz, Munich, 125, 28 novembre 2005, lot 630) ?
- 15. CRAWFORD 19 73, no 402/1; CALICÓ 2003, no 35.
- 16. VILLEMUR, BLET-LEMARQUAND 2017.
- 17. GIARD 1988, p. 9, no 18, pl. A.3.





Figure 4 – Coin monétaire de Néron (© BnF, DMMA de la BnF; longueur : 47 mm).

La collection de monnaies de Michelet d'Ennery fut annoncée comme étant à vendre dès 1786 puis, faute d'acheteur en bloc, elle fut mise à l'encan en 1788¹⁸. Son catalogue présente un ensemble remarquable de 19984 monnaies antiques, 1 660 faux et doublons, et 642 monnaies modernes.

Bien qu'elle ne soient pas toutes décrites en détail, puisque le volume ne fait « que » 707 pages et 13 tables (illustré par une planche gravée), on comprend que ce catalogue – « l'un des plus importants de ces recueils » selon Ernest Babelon (1854-1924)¹⁹ – soit vite devenu un ouvrage de référence. Son contemporain, Louis-Robert de Saint-Victor (1738-1822) fit ainsi mention de « D'Ennery, le Coriphée des Nummophiles, ou plutôt des Numismanes, dont nous avons tous le précieux Catalogue, rédigé par l'Abbé de Tersan, son élève et son ami »²⁰. Quant à Pierre Bastien (1912-2010), ici même lors de son « Discours inaugural des cérémonies du centenaire de la Société française de numismatique », il indiqua que :

« Le catalogue de la collection d'Ennery, rédigé par Gosselin et de Tersan, à la veille de la révolution française, en 1788, nous offre de bonnes descriptions de plus de 5.000 (sic) monnaies, avec parfois leur poids et leur diamètre. Ce catalogue reste encore un bon document de référence » ²¹.

Dans ma recherche à venir, je m'efforcerai – pour les monnaies les plus significatives – de retrouver les exemplaires précis que possédait Michelet d'Ennery. Étudier certaines d'entre-elles dans le détail a déjà porté ses fruits : ainsi, le catalogue liste deux exemplaires identiques d'un denier de restitution de Trajan à l'aigle des Légions²²; or B. Woytek n'a su retrouver que deux exemplaires de cette monnaie (figures 5-6), dans lesquels nous pouvons donc reconnaitre ceux de la vente de 1788. Il ne semble guère possible que Michelet d'Ennery ait pu acquérir séparément les deux seuls exemplaires de ce type, et il doit donc s'agir d'une trouvaille qu'il acquit.

- 18. Ennery 1788.
- 19. BABELON 1901, cols 180-181.
- 20. SAINT-VICTOR 1902.
- 21. BASTIEN 1965, p. 8
- 22. Ennery 1788, p. 161, no 331, et p. 335-336, no 1393; Woytek 2010, no 815.





Figure 5 – Denier (© The Trustees of the British Museum; British Museum [BMC 679], 2.60 g, 20 mm, exemplaire légué par Clayton Mordaunt Cracherode [1730-1799]; × 2).





Figure 6 – Denier ($^{\circ}$ BnF, inv. IMP-3034 / BN495 ; 3,16 g, 20 mm ; acheté à Rollin & Feuardent le 6 février 1872 [de la collection Wigan ?] ; × 2).

Ma recherche sera grandement facilitée par l'existence de deux exemplaires annotés du catalogue : chaque auteur, l'abbé Charles-Philippe Campion de Tersan (1736-1819) et Pascal-François-Joseph Gosselin (1751-1830), a laissé un catalogue avec les prix réalisés et le nom des acheteurs. Celui de l'abbé est conservé à la BnF²³, et celui de Gosselin dans une collection privée.

Mais je ne m'intéresserai pas qu'à sa collection de monnaies : il possédait aussi des tableaux, des antiquités, des pierres gravées, et des livres. Là aussi, une étude approfondie du catalogue de vente sera fructueuse, et je peux déjà prendre comme exemple « Un poids romain, pesant 10 liv. romaines. Il porte l'inscription suivante : DEAE SEG. F. & au-dessous P. X » (figure 7). Ce poids sphéroïdal de cuivre, trouvé à Feurs (Loire) en 1525, est depuis 1825 au Louvre, mais sa notice ne mentionne pas la provenance Michelet d'Ennery²⁴.

- 23. DMMA de la BnF, cote Méd. Rés. 10009 ENN 4° / 4-RES MS-92.
- 24. D'une masse réelle de 3,810 g (alors que la livre romaine pesait 3,24 g), de 75 mm de diamètre par 58 mm de hauteur, il est inscrit en lettres d'argent DEAE SEGETAE FORI PONDUS X.





Figure 7 – Poids (© RMN-Grand Palais, musée du Louvre/Hervé Lewandowski ; Louvre, inv. no BR 3413)

J'espère arriver à mieux comprendre qui était Michelet d'Ennery. Comme exemple de mes objectifs, et en conclusion, je souhaite prendre un exemple tiré de la collection du baron von Schellersheim (1752-1836), et citer Cécile Morrisson:

«On peut souligner la présence d'un rarissime nomisma d'Héraclius (610-641) de style provincial, qui, faute d'attribution définitive, avait été laissé provisoirement à Constantinople dans le catalogue de 1970 ... Par comparaison avec le style de monnaies de bronze signées TES, Wolfgang Hahn a proposé de donner ce type à Thessalonique. La provenance Schellersheim assurée de l'exemplaire Rothschild amène à rechercher plutôt une attribution plus occidentale. L'histoire des collections n'est pas seulement un sujet historiographique et l'établissement du pedigree des monnaies peut apporter, comme ici, une information numismatique nouvelle »²⁵.

Bibliographie

AMANDRY *et al.* 2016: M. AMANDRY, M. AVISSEAU-BROUSTET, D. HOLLARD, C. MORRISSON, J. OLIVIER, I. VILLELA-PETIT, Dons de la Baronne Edmond James et de James Armand de Rothschild 1934-1936. Monnaies et médailles à la Bibliothèque nationale. 1935, *Les Rothschild, une dynastie de mécènes en France*, Paris, 2016, vol. 3, p. 2018-2222.

Babelon 1901 : E. Babelon, Traité des monnaies grecques et romaines..., vol. 1, Paris, 1901.

BASTIEN 1965 : P. BASTIEN, Discours inaugural des cérémonies du centenaire de la Société française de numismatique, RN, 1965, p. 7-14.

CAHN 1989: H. A. CAHN, EIDibus MARtiis, NAC, 18, 1989, p. 211-238.

CALICÓ 2003: X. CALICÓ, The Roman Aurei, Barcelona, 2003.

CRAWFORD 1973: M. H. CRAWFORD, Roman Republican Coinage, Cambridge, 1973.

DOYEN, RAMBACH 2020 : J.-M. DOYEN, H. RAMBACH, *Concordia augg* – Deux notes sur un *aureus* à bustes jumelés de Gallien et Salonine, *BCEN*, 57, septembre-décembre 2020, p. 12-21.

Ennery 1788: Ch.-Ph. Campion de Tersan, P.-Fr.-J. Gosselin, Catalogue des médailles antiques et modernes, principalement des inédites et des rares, en or, argent, bronze, etc. du cabinet de M. d'Ennery, écuyer, Paris, 1788.

ENNERY 1848: A.J. MICHELET DE VATIMONT D'ENNERY, Notes d'un voyage numismatique fait au mois de juin 1770, dans la Haute Italie, *Bulletin des Arts*, 10 mars 1848, p. 322-327.

GIARD 1988 : J.-B. GIARD, Bibliothèque Nationale. Catalogue des Monnaies de l'Empire Romain. II : de Tibère à Néron, Paris, 1988.

GNECCHI 1887 : Fr. GNECCHI, Alcuni aurei romani inediti nella collezione Trivulzio a Milano, Bullettino di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, III, 1887, p. 9-29 et pl. I-II.

MAIRAT 2014: J. MAIRAT, *The Coinage of the Gallic Empire*, Thèse de doctorat, Oxford, 2014. MAZZINI 1957: G. MAZZINI, *Monete Imperiali Romane*, Milano, 1957.

Saint-Victor 1902: L.-R. de Saint-Victor, *Lettre d'un antiquaire de Paris*, citée dans Adr. Blanchet, communication sur Michelet d'Ennery, *RN*, 1902, p. XXI-XXIX.

SCHULTE 1983 : B. SCHULTE, Die Goldprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus, Aarau, 1983.

Seregni 1927 : G. Seregni, Don Carlo Trivulzio e la cultura milanese dell'età sua, Milano, 1927.

VILLEMUR, BLET-LEMARQUAND 2017: P. VILLEMUR, M. BLET-LEMARQUAND, Les médailles [de Nîmes] dites pieds de sanglier. Nouveau regard, nouvelle analyse, dans *Rome et les Provinces. Monnayage et Histoire. Mélanges offerts à Michel Amandry*, L. BRICAULT, A. BURNETT, V. DROST, A. SUSPÈNE (dir.), Bordeaux, 2017, p. 133-149.

WOYTEK 2010: B. WOYTEK, Die Reichsprägung des Kaisers Traianus, Wien, 2010.

25. AMANDRY et al. 2016, p. 219.

CORRESPONDANCE

Damien DELVIGNE* Les poids de la Casa degli Amanti à Pompéi (I 10, 10-11)

Le catalogue des objets mis au jour dans l'insula du Ménandre présente neuf poids non inventoriés découverts dans la Casa degli Amanti (Pondera Online (PO), n. 14372–14380)¹. La concision des informations disponibles à leur sujet reflète la négligence que subissent les poids depuis les grandes synthèses métrologiques allemandes du xixe siècle et du début du siècle suivant². Il m'a semblé urgent d'étudier dans le cadre de ma thèse ces témoins de la vie quotidienne, institutionnelle et économique. La meilleure méthode pour saisir dans son entièreté cet abondant matériel méconnu reste la réalisation d'études de cas telles que celle-ci.

Dans l'ombre de son illustre voisine, la *Casa del Menandro*, la *Casa degli Amanti* a fait l'objet de peu de recherches. Depuis la publication en 1934 par O. Elia des fouilles réalisées dans les années 1930, seuls les quatre volumes consacrés à l'insula du Ménandre (1997-2006) lui ont accordé une étude détaillée³. Endommagée par le tremblement de terre de l'Irpinia (1980), la maison avait été fermée et était depuis quelques années le lieu de travaux de sécurisation, jusqu'à sa réouverture au public en février 2020. Par ailleurs, son contexte archéologique perturbé, comme le démontre la localisation des objets mis au jour, freine les espoirs de compréhension de son histoire. Les trous constatés sur plusieurs murs de l'habitation ne laissent aucun doute sur le(s) pillage(s) qu'elle a subi(s). R. Ling attribue à ces seuls larcins la pauvreté des objets découverts⁴. P.M. Allison suggère quant à elle que l'habitation avait été dévalorisée après sa décoration du IV^e style, en imaginant que les derniers occupants vivaient dans des « straitened circumstances »⁵. Il n'y a pas lieu de tenter de trancher la question ici. Restons seulement prudent face aux tentatives d'interprétation de l'utilisation des objets.

Les poids de cette habitation relèvent de deux types. Le premier comprend des sphères tronquées habituellement réalisées dans une pierre sombre, qui est la plupart du temps qualifiée de basalte⁶. Leur forte standardisation m'a poussé à les appeler sobrement « poids standardisés ». Il serait tentant d'y voir des « poids officiels », car ils sont les seuls à porter sporadiquement des noms de magistrats (empereur, préfet de la Ville, préfet de l'annone ou édiles). Cette hypothèse ne peut toutefois pas encore

- * Doctorant en histoire et archéologie romaines, Université catholique de Louvain, en cotutelle avec l'Université de Poitiers ; damien.delvigne@uclouvain.be. Je remercie Ch. Doyen, N. Tran et Fr. Van Haeperen pour leur précieuse relecture et P. M. Allison et N. Monteix pour leurs conseils et précisions.
- 1. Allison 2006, p. 234-235, 244-245, n. 1772-1776, 1882, 1895. Voir les fiches individuelles des poids sur *Pondera Online* (https://pondera.uclouvain.be, consultée le 18 mars 2021) auxquelles je renverrai régulièrement dans cet article.
- e.g. Boeckh 1838; Pernice 1894; Hultsch 1898.
- 3. Ling 1997; Painter 2001; Ling, Ling 2005; Allison 2006.
- 4. LING 1997, p. 205.
- 5. Allison 2006, p. 365.
- 6. Le bronze est parfois privilégié (e.g. PO, n. 14386), mais beaucoup de poids en métal ont sans doute été refondus. Un autre type de pierre a été privilégié pour quelques exemplaires (e.g. PO, n. 14387, en marbre rouge).

être confirmée. Ces poids renvoient toujours aux mêmes dénominations (depuis les plus petites divisions de l'once jusqu'à trente l.) – souvent signalées à l'aide de points et de signes incisés. Deux poids de la *Casa degli Amanti*, au moins⁷, peuvent être rattachés à cette catégorie (*PO*, n. 14372-14373). Le premier porte le signe « X » sur l'une de ses faces planes, certainement pour dix l., tandis que le second n'est pas inscrit. Les quatre autres poids de la *Casa degli Amanti* appartiennent au second type (*PO*, n. 14377-14380). Celui-ci comprend des poids que je qualifie « d'irréguliers », car, bien que des tendances existent⁸, aucune règle ne semble émerger quant à leur forme, leur matériau et d'autres détails, tels que la présence ou non d'une poignée ou la manière de les inscrire. Ces poids sont rarement inscrits. Les inscriptions, souvent grossières, indiquent la dénomination ou, parfois, le nom abrégé de leur propriétaire.

La masse des poids est évidemment cruciale. En l'absence de cette information dans les notices rendant compte de leur découverte, il est possible de la déduire en comparant les dimensions de ces objets avec celles d'exemplaires dont la masse est connue. Cette méthode est surtout utile pour les poids standardisés, bien que la prise de mesures puisse varier d'une personne à l'autre. Ainsi, le diamètre déclaré par les journaux de fouilles se limite à la face plane et non à l'entièreté du poids, ne prenant donc pas en compte les bords arrondis. Le poids standardisé portant le signe «X» pesait bien dix l. (masse théorique : 3274,5 g), comme le confirme une comparaison avec d'autres exemplaires similaires pesant assurément dix l. (PO, n. 14372; quatre vésuviens, un ostien et sept de provenances diverses). La seconde sphère tronquée, non inscrite, pèserait probablement une l. (PO, n. 14373; masse théorique: 327,45 g; comparaison avec sept poids vésuviens, un ostien et cinq de provenances diverses). Une plus grande prudence est de rigueur pour les poids irréguliers. Leur fabrication est moins précise que celle des poids standardisés puisque leur masse est régulièrement plus éloignée des dénominations qu'ils portent et la dépassent assez fréquemment. Les estimations sont données à titre indicatif. Le nombre d'exemplaires similaires est insuffisant pour estimer la masse du plus petit (PO, n. 14378). Le cylindre elliptique serait un poids de dix l. (PO, n. 14377; comparaison avec trois exemplaires pompéiens) et la masse des deux derniers devrait se situer autour d'une cinquantaine de l. (PO, n. 14379-14380; masse théorique: 16372,5 g; comparaison avec cinq exemplaires ostiens de même matériau, mais en forme de cylindre elliptique, pour le n. 14379 et trois exemplaires ostiens de même forme et de même matériau pour le n. 14380).

La localisation des poids au moment de leur découverte est un argument en faveur des hypothétiques perturbations que la maison aurait rencontrées avant l'éruption. Sept d'entre eux furent étonnamment découverts dans la pièce 7 (figure 1), décorée de peintures du IVe style, alors que d'autres pièces proches étaient peu ou pas décorées et ont peut-être servi d'espace de stockage. Loin des grands bouleversements

^{7.} P.M. Allison compare trois poids de marbre de la pièce 7 (*Pondera Online*, n. 14374-14376) aux 4 exemplaires qui se trouvaient sur le pavement de la pièce XI de la *Casa dei Cervi* à Herculanum. Or ceux-ci sont des sphères tronquées de basalte (Tran Tam Tinh 1988, p. 12, 120, n. 70). De plus amples informations sont nécessaires pour confirmer cette comparaison. Ils seront écartés de cette étude.

On remarque une préférence pour la pierre calcaire, en forme de cylindre elliptique, de sphère ou de cône tronqués.

^{9.} La pièce 5, dotée d'étagères sur trois de ses murs, n'a livré aucun objet. La grande pièce 2 n'était pas décorée non plus. Paradoxalement, un poids y est actuellement conservé. R. Ling considère que cette partie de la maison était un atelier (LING 1997, p. 205-206).

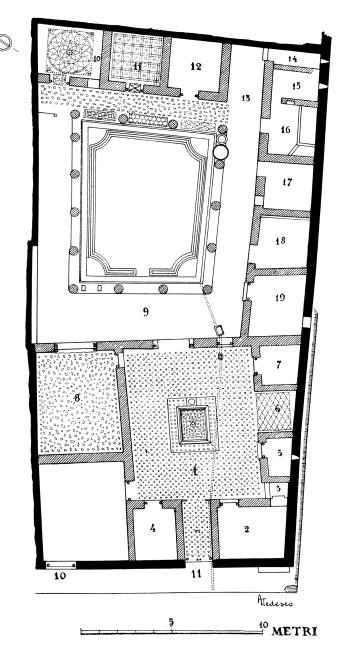


Figure 1 – Plan de la *Casa degli Amanti* (d'après ELIA 1934, p. 322).

proposés par P.M. Allison, nous pourrions imaginer des travaux de restauration ou de peinture¹⁰ en cours dans ces pièces au moment de l'éruption, mais là n'est pas la question. Les deux derniers poids furent mis au jour dans les dépôts volcaniques perturbés, respectivement au sud de l'atrium et près des colonnes supérieures du péristyle, si bien qu'il est impossible de savoir s'ils provenaient de l'étage ou du rez-de-chaussée.

La majorité des découvertes de la pièce 7 sont des instruments de pesée¹¹. En plus des sept poids, une balance à bras inégaux (*statera*¹²) en bronze et son contrepoids furent découverts¹³. D'autres objets mis au jour ailleurs dans la maison peuvent être rattachés à ce set de pesée. Une sorte de petite tige en bronze se terminant par une sphère, mise au jour dans «l'atelier / boutique¹⁴ » I 10, 10 rappelle l'extrémité de certaines *staterae*, notamment de celle évoquée ci-dessus¹⁵. Le plateau d'une balance se trouvait dans la pièce 19¹⁶. L'absence d'une balance à deux plateaux (*libra* ou *trutina*) est notable, puisque les *staterae* ne nécessitaient qu'un contrepoids. La découverte de *librae* est cependant rare, ce qui appuie l'hypothèse selon laquelle la plupart de ces balances étaient en bois, bien que des exemplaires en bronze soient attestés¹⁷.

Est-il possible d'identifier le contexte d'utilisation de ces poids ? La réponse à cette question repose sur le débat à propos de la fonction de la pièce en I 10, 10, qui communique directement avec la *Casa degli Amanti*. O. Elia se fonde sur une couche d'enduit plus fine sur 2 m de long pour suggérer l'existence dans ce local d'un meuble en bois. Ce meuble constituerait pour elle la preuve irréfutable que cet espace était une boutique ou une *officina*¹⁸. R. Ling remet quant à lui en question la fonction commerciale du lieu, arguant que l'ouverture sur la rue ne dispose pas de la largeur et du seuil caractéristiques des boutiques pompéiennes, et particulièrement de sa voisine en I 10, 9. Il y voit plutôt une sorte de pièce de service, similaire à la pièce 2, sans exclure totalement la possibilité d'une fonction commerciale ou productive¹⁹. Enfin, selon P. M. Allison, les objets mis au jour dans cette pièce pourraient renvoyer à des activités commerciales ou productives, qui n'étaient toutefois plus d'actualité au moment de l'éruption. Elle suggère que ces objets ont aussi pu être employés dans la sphère domestique²⁰. Ce local était auparavant une salle à manger, rétrécie d'environ

- 10. Deux fonds d'amphores découverts dans le péristyle contenaient des pigments (ELIA 1934, p. 333).
- 11. Notons à ce sujet la présence dans le dépôt volcanique d'une «imprint of [a wooden] *modius* » (Allison 2006, p. 235, n. 1784).
- 12. J'utilise ici les appellations les plus couramment utilisées dans l'historiographie. Cf. ROHMANN 2017 pour plus de détails sur la terminologie des balances antiques.
- 13. Allison 2006, p. 235, n. 1778. La description du second contrepoids par P.M. Allison rappelle plutôt celle d'un poids de tissage (Allison 2006, p. 235, n. 1777), ce que l'auteure suggère aussi.
- 14. Voir infra.
- 15. Allison 2006, p. 232, n. 1754.
- 16. Allison 2006, p. 243-244, n. 1875.
- 17. e.g. Torrecilla Aznar 2007, p. 656, fig. 399. Plusieurs objets en bronze (chaîne, anneau et suspension) pourraient avoir fait partie d'une *libra*, sans doute majoritairement en bois, se rapprochant dès lors de la reconstitution proposée il y a plus d'un siècle par M. Della Corte (Della Corte 1912). En revanche, le plateau en bronze de la pièce 19 me semble trop petit pour supporter les grands poids de cette maison (Allison 2006, p. 240, 243-245, n. 1842, 1875, 1889-1891).
- 18. ELIA 1934, p. 323.
- 19. LING 1997, p. 205.
- 20. Allison 2006, p. 358.

2 m dans sa longueur aux alentours du milieu du Ier siècle. Il fut probablement doté de sa propre entrée sur la rue au même moment ou peu de temps après²¹. Il est donc certain que la pièce n'avait pas perdu une ancienne fonction productive ou commerciale au moment de l'éruption. Au contraire, elle semble avoir été spécifiquement réaménagée à cet effet. Pour ne citer qu'un exemple, la largeur de l'ouverture de l'atelier VI, 30 d'Herculanum montre que certains lieux de production n'avaient pas besoin d'une grande ouverture, à moins que cette étroitesse ne soit due à l'histoire même de cet atelier, comme le propose N. Monteix²². Au vu du seuil d'I 10, 10, l'hypothétique professionnel n'avait peut-être pas besoin d'être constamment et directement en contact avec sa clientèle²³.

La variété de masses des poids étudiés ici, avec de lourds exemplaires, renvoie plus à une utilisation commerciale ou productive que domestique, sans toutefois exclure totalement cette dernière. La forte standardisation des sphères tronquées en basalte et la présence de noms d'autorités sur certaines du monde romain – mais ce n'est pas le cas ici – permettent de penser qu'elles étaient employées dans un domaine contrôlé ne nécessitant pas de grandes dénominations, vraisemblablement le commerce de détail. Il pourrait s'agir à première vue d'un argument en faveur de la fonction commerciale d'I 10, 10. Rien n'indique cependant que tous les poids aient été employés sur place. La statera complétait peut-être les lacunes de ces poids, mais une utilisation domestique est possible. Je me limiterais en conséquence à suggérer une activité productive.

La nature de cette activité est impossible à déterminer. L'identification du propriétaire de la maison n'aide pas. La proposition de M. Della Corte d'y reconnaître Claudius Eulogus a été réfutée justement par R. Ling²⁴. La découverte de couteaux, crochets et haches²⁵ pourrait suggérer une activité en rapport avec la viande ou le poisson, tout comme elle pourrait renvoyer à un usage purement domestique ou agricole. Ces produits étant vendus majoritairement au macellum, nous aurions un autre argument en faveur d'un atelier vendant ses produits en dehors de l'habitation²⁶. Certes, ces denrées étaient vendues à la livre²⁷ et les poids sont tous des multiples de cette unité, mais celle-ci reste la plus courante. D'aucuns auraient rattaché l'hypothèse à la tête de bovin accompagnée d'un couteau et aux poissons et mollusques représentés sur les murs de l'atrium, mais des associations de ce type sont hasardeuses. D'ailleurs, on retrouve également d'autres aliments tels que du pain²⁶. L'hypothèse de ce commerce mérite tout au plus d'être posée, mais je n'y accorderais pas beaucoup de crédit.

- 21. LING 1997, p. 209, 211.
- 22. MONTEIX 2010, p. 59.
- 23. L'hypothèse est également proposée par N. Monteix pour l'atelier VI, 30 (MONTEIX 2010, p. 59).
- 24. DELLA CORTE 1965, p. 302, n. 618; LING 1997, p. 206.
- 25. Plusieurs fragments jadis exposés sur le site pourraient correspondre à ces outils (Allison 2006, p. 235, 243, 284-285, n. 1779-1781, 1874 et Amanti suppl. 2, 3, 5).
- 26. DE RUYT 2007.
- 27. POLICHETTI 2001, p. 36-37.
- 28. LING, LING 2005, p. 272, 274.

Cette étude a permis de mettre en lumière un matériel négligé et, pourtant, au grand potentiel. Quelques exemples pour lesquels nous disposions de peu d'informations sont venus nourrir le débat sur les premières interprétations d'une maison. La concision de cet article m'a empêché de présenter d'autres exemples où les poids jouent un plus grand rôle dans les interprétations²⁹. Ces objets du quotidien affinent notre compréhension des usages domestiques et du fonctionnement des institutions, de l'administration et de l'économie (commerce et production). Différentes études de cas permettront *in fine* d'identifier les contextes et les modalités d'utilisation et de production de ces objets omniprésents, pour ensuite retracer le réseau des acteurs impliqués dans les processus techniques, commerciaux et institutionnels liés aux poids.

Bibliographie

Allison 2006: P.M. Allison, The Insula of the Menander at Pompeii. III. The finds, a contextual study, Oxford, 2006.

BOECKH 1838: A. BOECKH, Metrologische untersuchungen über gewichte, münzfüsse und masse des alterthums in ihrem zusammenhange, Berlin, 1838.

DE RUYT 2007: C. DE RUYT, Les produits vendus au macellum, Food & History, 5, 2007, p. 135-150. Della Corte 1912: M. Della Corte, Librae Pompeianae. Ricostruzione di due grosse bilance in legno e bronzo, Monumenti Antichi, 21, 1912, col. 5-42.

Della Corte 1965: M. Della Corte, Case ed abitanti di Pompei, Napoli, 1965.

ELIA 1934 : O. ELIA, Pompei. Relazione sullo scavo dell'Insula X della Regio I, *Notizie degli scavi di Antichità*, 1934, p. 264-344.

HULTSCH 1898: F. HULTSCH, Die Gewichte des Alterthums nach ihrem Zusammenhange dargestellt, Leipzig, 1898.

LING 1997: R. LING, The insula of the Menander at Pompeii. I. The Structures, Oxford, 1997.

LING, LING 2005: R. LING, L. LING, The Insula of the Menander at Pompeii. II. The decorations, Oxford, 2005.

MONTEIX 2010: N. MONTEIX, Les lieux de métier: boutiques et ateliers d'Herculanum, Rome, 2010. PAINTER 2001: K. PAINTER, The insula of the Menander at Pompeii. IV. The Silver Treasure, Oxford. 2001.

Pernice 1894: E. Pernice, Griechische Gewichte, Berlin, 1894.

POLICHETTI 2001: A. POLICHETTI, Figure sociali, merci e scambi nell'« Edictum Diocletiani et Collegarum de pretiis rerum venalium », Napoli, 2001.

ROHMANN 2017: D.J.H. ROHMANN, Ungleicharmige Waagen im literarischen, epigraphischen und papyrologischen Befund der Antike, *Historia*, 66, 2017, p. 83-110.

TORRECILLA AZNAR 2007 : A. TORRECILLA AZNAR, Los macella en la hispania romana: estudio arquitéctónico, funcional y simbólico. Tesis doctoral inédita de la Universidad Autónoma de Madrid, 2007.

TRAN TAM TINH 1988: V. TRAN TAM TINH, La Casa dei Cervi a Herculanum, Rome, 1988.

^{29.} Je pense notamment aux poids d'Oplontis B qui permettent de remettre en question la fonction du complexe.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2021

Présidence : M^{me} Catherine Grandjean, présidente de la SFN.

Membres présents à la visioconférence: M^{mes} et MM. M. Amandry, J. Artru, P. Baubeau, S. Berger, J.-Chr. Bertrand, G. Blanchet, M. Bompaire, A. Bonnefoy, L. Calmels, K. Charrier, A. Draux, G. Collin, J. Françoise, St. Gustave, P.-O. Hochard, A. Hostein, M. Larue, M.-L. Le Brazidec, Chr. Lemercier, M.-Chr. Marcellesi, M. Meguelati, J. Meissonnier, C. Morrisson, M. Muszynski, S. Nieto-Pelletier, O. Picard, Cl. Pinault, H.J. Rambach, P. Requier, A. Ronde, L. Schmitt, A. Suspène, L. Trommenschlager, S. de Turckheim-Pey, J. Vescovi, P. Vignaud, P. Villemur, M. Wauthier, Fr. Wojan.

Invité(e)s: M^{mes} et MM. M. Assouane, A. Campo, M. Courtois, P.-M. Guihard, N. Lauriol, É. Morvillez, Th. Leblanc, M. Passat, Fl. Potier, J. Woodstock.

Excusé(e)s : M^{me} et MM. Amandry (après-midi), G. Gautier, L. Jankowski, J. Meissonnier (matin), R. Wack.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de février 2021 (76-2) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Annonces

La présidente annonce que la séance de mai aura lieu en distanciel, via l'application « ${\sf Zoom}$ ».

La présidente renouvelle son appel à communications pour les prochaines Journées numismatiques (JN) de la SFN, qui doivent se tenir à Metz du 4 au 6 juin. Elle attire l'attention de nos membres sur le fait que, pour l'instant, ces Journées sont maintenues. Le Conseil d'administration de la SFN se réunira exceptionnellement le 1^{er} mai prochain pour décider, en fonction des dernières décisions gouvernementales, le maintien ou le report des JN.

M. Antony Hostein annonce que M. Pierre Charrey soutiendra sa thèse de doctorat le vendredi 16 avril prochain, qui est intitulée «Le poids et la croix. Instruments de mesure et représentations du pouvoir dans le commerce byzantin (IVe-VIIIe siècle). » M. Pierre-Olivier Hochard signale qu'il donnera par visio une conférence dans le cadre de l'axe «Monnaie et finances » de la MSH Val-de-Loire lundi 19 avril 2021 à 18h30, où il y présentera son ouvrage Lydie, terre d'empire(s). Étude de numismatique et d'histoire, paru récemment aux éditions Ausonius.

Communications

M^{me} Marina Passat, MM. Thomas Leblanc et Alain Campo (en matinée), puis MM. Nicolas Lauriol, Christophe Lemercier, Kévin Charrier et Hadrien Rambach (dans l'après-midi) ont présenté tour à tour leur communication À l'issue de cette journée bien remplie, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée, puis donne rendezvous à nos membres pour la prochaine séance ordinaire le 15 mai prochain.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les auteurs s'assurent que le matériel publié est légalement exploitable.

Le BSFN ayant vocation à être numérisé et mis en ligne sur le site de la SFN, les auteurs lui cèdent *de facto* leurs droits sur la publication du texte et des illustrations.

Présentation des manuscrits

Le français est la langue exclusive de rédaction des articles du BSFN.

Les articles ne doivent pas excéder **20 000 signes (espaces, notes et illustrations compris)**, soit 6 pages sous Word (Times New Roman 12).

Une ligne d'illustration(s) légendée(s) correspond :

pour 15 mm de diamètre à 700 signes ;

pour 20 mm de diamètre à 800 signes;

pour 25 mm de diamètre à 1000 signes;

pour 30 mm de diamètre à 1100 signes ;

pour 35 mm de diamètre à 1200 signes ;

pour 40 mm de diamètre à 1300 signes.

Le manuscrit remis à la rédaction doit être **achevé** (veiller à l'homogénéité de la présentation, en particulier dans l'emploi des majuscules et de la ponctuation). Il doit être **complet** et comporter dans tous les cas :

- le **nom de l'auteur** (sous la forme Prénom NOM) avec en note son adresse mail et éventuellement son rattachement institutionnel ;
- les illustrations dans le texte pour préciser la mise en page, et en fichiers séparés (voir ci-dessous).

Le manuscrit sera fourni sous forme de fichier informatique word (.doc ou .docx).

Le texte sera saisi « au kilomètre » le plus simplement possible ; les tabulations, sauts de page et mises en page personnelles sont à proscrire.

Pour les caractères non latins, l'usage de la police Times Unicode est préconisé. La fourniture d'un fichier pdf et éventuellement de la police d'origine est indispensable. Pour les caractères spéciaux gréco-romains on peut utiliser la police Unicode Athena Ruby téléchargeable sur athenaruby.kalvesmaki.com

Afin de faciliter une parution rapide du *Bulletin*, il est demandé aux auteurs des communications de fournir leur texte et illustrations au secrétaire de rédaction au plus tard 15 jours après la tenue de la séance. Passé ce délai, le secrétariat de rédaction ne peut garantir la publication de la communication dans le *Bulletin* du mois, et le texte sera alors traité comme une correspondance.

Les correspondances sont soumises à un comité de lecture. Une fois accepté, l'article ne peut faire l'objet d'une autre publication.

Illustrations (photographies, tableaux, cartes et graphiques)

Toute illustration (photographie, tableau, carte, graphique) est appelée « figure ».

Celles-ci sont numérotées de façon continue, reçoivent un «appel de figure » placé dans le corps du texte à l'emplacement souhaité et une légende.

Les illustrations peuvent être fournies **en couleur** et doivent s'inscrire dans le format de publication, soit 11,5 × 17 cm. Les tirés-à-part seront établis en couleurs, le Bulletin restant imprimé en noir et blanc. Elles seront fournies sous la forme : NOM(S)-NUMERO-Droit/Revers-00mm.tif (Ex.: CHARLET-PROT-01-Droit-31mm.tif).

Les appels de figures (sous la forme « figure x ») et de planches doivent être mentionnés dans le texte.

Photographies

- Préciser si elles doivent être présentées dans le texte ou en planches. L'auteur peut fournir une planche montée en modèle, mais doit également fournir toutes les illustrations en fichiers séparés : la planche sera remontée suivant le modèle, dans la limite des contraintes générales de mise en page de l'article et du Bulletin.
- Fournir impérativement les fichiers originaux des images au format TIFF (ou jpeg avec une qualité maximale) d'une résolution de 300 dpi minimum et proportionnelle à la taille souhaitée (300 dpi pour l'échelle 1:1, 450 pour l'échelle 1,5:1, 600 dpi pour l'échelle 2:1...) si possible sur fond blanc, en précisant dans le nom du fichier les dimensions à l'échelle 1:1 en mm. Il est demandé aux auteurs de ne pas procéder au détourage des monnaies.
- Préciser si elles doivent être agrandies, dans la limite maximum d'un grossissement « × 3 »

Dans la publication finale, **toute résolution inférieure déterminera une réduction proportionnelle**, **voire une suppression de l'illustration**.

Cartes

Fournir une version vectorisée (modifiable) au format Adobe Illustrator (ou tout autre logiciel équivalent) ou .pdf.

Tableaux

Ils seront insérés directement dans le corps de texte, en utilisant la fonction tableau de Word. Les auteurs veilleront à ne pas dépasser une largeur maximum de 11,5 cm, afin de s'inscrire dans le format de la publication.

Graphiques

Les graphiques ne seront **pas fournis en fichiers images** (JPEG, TIFF, BMP ou tout autre format bitmap), mais avec le **fichier tableur** (Excel ou tout autre logiciel équivalent) à raison d'un fichier par graphique. Fournir également une **version pdf** des graphiques.

Mesures, dates et prénoms

Utiliser les abréviations normalisées: mm, g (sans point)...

On doit utiliser pour livre, sou et denier les formes 1., s. et d.: 108 1. 13 s. 6 d. Les mentions de **siècle doivent être en petites majuscules**: IIe siècle av. J.-C et non IIe siècle av. J.-C.

Les prénoms s'abrègent jusqu'à la dernière consonne : Ch. pour Charles, Chr. pour Christian.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont présentées selon l'usage « scientifique » :

- Les **renvois** figurent dans les notes ou entre parenthèses dans le texte sous la forme : nom de l'auteur en petites capitales, année, pagination.

 BARRANDON 1988a, p. 7-8, 13.
- Les **notices détaillées** en fin d'article indiquent le nom de l'auteur, en **petites capitales**, l'initiale du prénom, le titre de l'article (sans guillemets), le titre de l'ouvrage ou de la revue en italiques, la tomaison et la date de la revue, le lieu de parution et la date et, la pagination et éventuellement l'indication de collection placée entre parenthèses:

BARRANDON 1988a: J.-N. BARRANDON, Le volume du flan, RN, 1988, p. 7-15.

PICARD 2005: O. PICARD, L'apport des monnaies des fouilles d'Alexandrie, dans L'exception égyptienne? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002, Fr. DUYRAT, O. PICARD (éd.), (Études alexandrines, 10), Institut Français d'Archéologie Orientale, Le Caire, 2005, p. 465-493.

Au-delà de deux auteurs, utiliser la mention *et al.* :

Morrisson *et al.* 1982: C. Morrisson, J.-N. Barrandon, C. Brenot, J.-P. Callu, R. Halleux, J. Poirier, Numismatique et histoire. L'or monnayé de Rome à Byzance: purification et altération, *CRAI*, avril-juin, 1982, p. 203-223.

Pour les abréviations des titres de périodiques, voir les Instructions aux auteurs de la Revue-numismatique, disponibles en ligne.

- Les catalogues de vente sont cités de la manière suivante : nom de la maison de vente, lieu, numéro et date de la vente, nom de la collection ou titre de la vente s'il existe, numéro du lot : Classical Numismatic Group, Lancaster, 278, 25 avril 2012, lot 502.

Les épreuves

Les auteurs reçoivent un jeu d'épreuves à corriger qu'ils doivent retourner au secrétariat de rédaction du *BSFN* dans un délai précisé lors de l'envoi. **Passé ce délai, seules seront prises en compte les corrections du secrétariat de rédaction**, sans qu'il puisse en être tenu rigueur au secrétariat de rédaction.



TARIFS POUR 2021

Cotisation annuelle seule	(sans le service du <i>Bulletin</i>)
---------------------------	---------------------------------------

Membres correspondants (France et étranger)	
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8€
Abonnement au BSFN	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse Code BIC BRED FRPPXXX

N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique 10 numéros par an — ISSN 0037-9344 N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet

